

Formation EMPLOI, REVENUS

Document mis à jour le 3 mai 2005 (cf. page 81)

Avant-projet de programme statistique 2006

	page
INSEE	
- Département Emploi et revenus d'activité	2
- Section Synthèse et conjoncture de l'emploi	2
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus	5
- Division Emploi	9
- Division Salaires et revenus d'activité	12
- Département Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages	15
- Division Revenus et patrimoines des ménages	15
 MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHESION SOCIALE	
- DARES	18
- Sous-direction « Emploi et marché du travail »	18
- Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »	24
- Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »	27
 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	
- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation	32
 CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS	
- CEREQ - Département entrées dans la vie active	35
 CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE)	38
 AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)	41
 CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	
- Observatoire de l'emploi territorial	44
 Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations	46
Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité	59

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département Emploi et revenus d'activité
Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

1. Exposé de synthèse

La section Synthèse et conjoncture de l'emploi est responsable des estimations d'emploi et de chômage, ainsi que de l'analyse de la conjoncture sur ces sujets.

Les estimations d'emploi à un niveau géographique fin sont en cours de refonte dans le cadre du projet Estel. Ce projet vise à établir, à partir de sources administratives, l'estimation de l'emploi au lieu de travail et au lieu de domicile, selon un concept proche du BIT. Il entrera en 2006 dans une phase de test en grandeur réelle (sur l'ensemble de la France), après avoir été en 2004 testé sur quatre régions.

En attendant Estel, la section perfectionnera la méthode actuelle d'estimation de l'emploi par département, en investissant sur l'expertise des sources et les travaux conduits en direction régionale.

Dans le cadre des estimations de chômage à partir de l'enquête Emploi en continu, il sera étudié en 2006 la possibilité de désaisonnaliser les données trimestrielles de l'enquête, pour ainsi pouvoir utiliser trimestriellement l'enquête dans la mesure du chômage au sens du BIT.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2006

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) se poursuivra en 2006. Le projet tire parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf-Epure, DADS, MSA, non-salariés, fichier de paye des agents de l'État...), sous l'aspect de la définition et de la localisation des emplois. L'achèvement du projet Estel est prévu en 2006-2007, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional. En 2005 le projet entrera dans sa phase d'étude détaillée, en réalisant les estimations d'emploi portant sur les années 2003 et 2004, sur l'ensemble de la France.

Nous disposerons fin 2006 de cinq années pleines du dispositif complet de l'enquête emploi en continu. En fonction des difficultés apportées par les premiers trimestres, dont les logements sont issus de l'ancienne enquête emploi, il sera possible d'envisager la désaisonnalisation des séries issues de l'enquête. Cela permettra d'élargir la palette des indicateurs infra-annuels des frontières du chômage : sous-emploi, chômage de longue durée.

En lien avec les travaux de la division Exploitation des fichiers administratifs, la section développera les estimations trimestrielles d'emploi salarié à partir des fichiers de la MSA (agriculture, mais également agro-alimentaire, commerce, et banques).

En attendant la mise en production finale d'Estel, la section investira sur les sources actuelles des estimations annuelles d'emploi par département. Des travaux seront conduits sur l'expertise des sources principales (fichier des établissements cotisant à l'Unédic, fichier Epure) et sur l'organisation et la systématisation des travaux réalisés dans les directions régionales de l'Insee.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2006

Néant.

3. Opérations répétitives

- Estimations mensuelles nationales du chômage au sens du BIT ; estimations départementales trimestrielles.
- Estimations mensuelles, trimestrielles d'emploi salarié concurrentiel ; estimations annuelles et départementales d'emploi, à partir de sources administratives.

3.1. Enquêtes

Néant.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Aucune exploitation en production de fichiers administratifs, mais utilisation de fichiers administratifs produits par d'autres divisions de l'Insee ou à l'extérieur :

- Fichier historique de l'ANPE, fichier des établissements cotisant à l'Unédic, fichier des DADS (établissement).

3.3. Autres travaux

Néant.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Le projet Estel, qui vise à produire le nombre de personnes en emploi au lieu de domicile, a une vocation à servir les intérêts locaux. En 2006 la section conduira des tests sur l'opportunité de diffuser aux chargés d'étude des informations au niveau inférieur à la zone d'emploi, sachant que le niveau de diffusion externe sera la zone d'emploi, en tout cas les premières années.

5.2. Aspects « environnement »

Néant.

5.3. Aspects « européens »

Dans le cadre du règlement STS, la section réalise les estimations d'emploi salarié trimestriel. Un projet conduit avec le département des Comptes nationaux visera à déterminer la possibilité de produire l'emploi au sens de la comptabilité nationale dans un délai de 50 jours après la fin du trimestre.

6. Liste des publications

Insee-Résultats sous la forme de CD-ROM

L'emploi départemental et sectoriel en de 1989 à 2002 », n°31, juillet 2004.

L'emploi départemental et sectoriel en de 1989 à 2003 », à paraître, 2005.

Insee-Tableaux

Séries longues, marché du travail, août 2004.

Séries longues, marché du travail, à paraître, 2005.

Insee-Première

Le sous-emploi en 2004, à paraître, mai 2005.

Notes de conjoncture

Contribution régulière des fiches Emploi et Chômage des notes de conjoncture de l'Insee (3 fois par an).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Sans objet pour les travaux de la section.

Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus (EFA)

1 - Exposé de synthèse

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'INSEE a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données.

Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO, de l'enquête sur les personnels des collectivités locales et de celle des DADS ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'Etat qui ont débuté respectivement en septembre 2003 et en septembre 2004.

Dans le cadre du projet Estel (Estimations d'emploi localisées), plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des salariés des particuliers-employeurs.

2 - Travaux nouveaux pour 2006

1) Opérations nouvelles pour 2006.

Néant.

2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2006.

Colter : le questionnaire de l'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux au 31 décembre 2005 sera aménagé de manière à prendre en compte le suivi du transfert de la gestion des personnels TOS de l'Etat vers les collectivités locales.

DADS : l'année 2006 sera la première année de généralisation du format Dads_U. Ce format s'applique à l'ensemble des employeurs publics et privés à compter des déclarations récapitulatives portant sur l'année. La Dads_U proposera de nouvelles variables permettant d'affiner le suivi de l'emploi et des salaires. Ces nouvelles feront l'objet d'une expertise statistique avant d'être mises en diffusion, probablement pour la validité 2006 diffusée en 2008.

URSSAF : Une refonte de l'application Epure de traitement des bordereaux de cotisations URSSAF a débuté en septembre 2003. Un CPOI commun avec le projet sur les non salariés a été nommé en septembre 2004. Le Comité de direction de l'Insee a validé trois grands axes de réforme : amélioration de la qualité, forte diminution des moyens affectés à l'application, complètement du champ des Urssaf de manière à offrir des séries en flux d'emploi (voire même en niveau) et pas seulement en indice pour les besoins des utilisateurs nationaux et locaux. Par ailleurs, l'organisation régionale des travaux sera modifiée de manière à mettre en œuvre des synergies au sein des équipes Olée.

ESTEL-autres sources administratives : Dans le cadre du projet Estel, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. La collaboration avec la MSA s'est concrétisée en 2004 par une convention et la mise en œuvre d'un contrat de service pour la transmission des fichiers. Les fichiers trimestriels 2001 à 2004 seront envoyés de manière rétrospective de manière à constituer des séries historiques. En 2006, les transferts trimestriels passeront en production courante.

Concernant les salariés des particuliers-employeurs, en raison de la forte multi-activité de ces catégories de personnel, ce sont des fichiers individuels non anonymisés qui seront collectés. Une déclaration à la CNIL a été déposée en mars 2005. Le fournisseur sera la Cnav qui centralise l'ensemble des modes de déclaration : chèques emploi services, système Paje, déclarations nominatives simplifiées. Des fichiers tests anonymisés seront transmis à l'Insee au deuxième trimestre 2005 ; ils porteront sur les déclarations du premier trimestre 2005. Les fichiers seront transmis en régime courant à l'Insee, dès réception de l'autorisation de la Cnil, soit pour la validité 2006. L'objet est, d'une part, de sortir des états trimestriels sur le nombre de personnes occupant ces emplois et, d'autre part, de compléter en régime annuel le champ des Dads.

SIASP : La refonte du système d'information sur les agents de l'Etat a démarré avec la nomination d'un CPS en septembre 2004 et l'examen de l'expression des besoins par le comité des investissements de l'Insee au deuxième trimestre 2005. Un dossier Cnil a été déposé au premier trimestre 2005. La refonte s'appuiera sur les sources actuelles (fichiers de paie gérés par la DGCP, Dads) mais également sur une mobilisation des informations collectées dans le cadre du régime additionnel de prime de la Fonction publique et de l'infocentre de rémunérations mis en place dans le cadre de la Lof.

3 - Opérations répétitives

DMMO : Exploitation DARES-INSEE des déclarations mensuelles de mouvement de main-d'œuvre des établissements de plus de 50 salariés (évolution mensuelle de l'emploi, entrées et sorties). Sa rénovation s'est achevée début 2004 par la mise en place d'un outil d'accès aux données pour les agents de l'INSEE et du ministère du travail. Elle s'est déjà traduite depuis l'année 2001, par une réduction des délais de publication (un « Info-rapides » trimestriel quatre mois après la fin du trimestre) et des données de meilleure qualité. Une analyse des mouvements de 1994 à 2004 sera publiée fin 2005.

URSSAF : Exploitation des BRC-URSSAF (EPURE) : évolutions trimestrielles de l'emploi et des masses salariales, reprises par les estimations d'emploi nationales pour la moitié des secteurs économiques. L'amélioration de la qualité des résultats, sensible depuis 1999, a été suivie depuis la fin 2003 d'une démarche « qualité » visant à mieux satisfaire les utilisateurs tout en optimisant l'allocation des moyens de production.

DADS : Exploitation annuelle des déclarations des employeurs. Données sur l'emploi et les rémunérations aux différents échelons géographiques, couvrant de façon exhaustive tous les secteurs, sauf les services domestiques et la fonction publique d'État. Les résultats définitifs des DADS 2004 seront diffusés en avril 2006. A l'automne 2005, une estimation avancée des salaires 2004 (niveaux et évolutions) du secteur marchand sera disponible.

DADS-PCS-ESE : emplois par sexe et profession. L'enquête sur la structure des emplois (ESE), supprimée en 1999, est désormais intégrée à la DADS. Depuis 2004, les entreprises utilisent dans la DADS la nouvelle nomenclature PCS-ESE 2003, mieux adaptée aux nouveaux métiers.

Collectivités locales : Enquête sur les effectifs au 31 décembre, dont une nouvelle application de traitement a été déployée au sein de l'INSEE au début 2002. Les résultats au 31 décembre 2004 seront disponibles début 2006. L'enquête 2006 sera aménagée de manière à suivre le transfert de la gestion des TOS entre l'Etat et les collectivités locales.

SIASP : Traitement des fichiers de paie de la Comptabilité Publique et de la Défense, de l'enquête complémentaire biennale (sur les années paires) et des DADS du champ public. En 2006, les travaux d'étude seront poursuivis sur le secteur public et l'INSEE continuera à participer de façon active aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant pour 2006.

5 - Aspects particuliers du programme 2006

I - Aspects régionaux et locaux.

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet de connaissance locale de l'appareil productif (CLAP).

DADS : Les travaux de dégroupement des DADS (affectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont CLAP assure la maîtrise, sont systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2005.

EPURE-URSSAF : En 2005, un fichier annualisé pour les besoins de Clap sera pris en charge par l'application Epure.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

SIASP-Etat : A compter de juin 2005, Clap prendra en charge dans son poste de travail et en diffusion la « sirétisation » des fichiers de paye des agents de l'Etat. Comme pour les Dads, Clap transmettra le résultat de ces travaux à la section Siasp qui les intégrera dans le fichier détail des agents de l'Etat.

II - Aspects « environnement ».

Néant.

III - Aspects « européens ».

Les réponses aux demandes d'Eurostat concernant les statistiques annuelles de salaires (gains annuels bruts moyens par catégorie socioprofessionnelle) sont établies à partir des **DADS** depuis fin 1999.

La fourniture trimestrielle à Eurostat de l'évolution des masses salariales par secteur d'activité, en réponse au règlement sur les statistiques conjoncturelles, est assurée à partir des bordereaux **URSSAF** depuis 2001. L'exploitation URSSAF devrait aussi à terme intervenir dans la construction de l'indice de coût moyen du travail demandé par la Banque Centrale Européenne.

6 - Liste des publications

DMMO :

INSEE-Résultats annuel sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.. Données 2003 : société n°37, décembre 2004. Données 2004 : à paraître fin 2005.

Informations-rapides trimestriels sur les mouvements de main-d'œuvre : 1^{er} numéro paru en avril 2001.

INSEE-Première : les mouvements de main-d'œuvre de 1994 à 2004, à paraître fin 2005.

DADS :

INSEE-Résultats sur les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2002, société n°38 , décembre 2004. Données 2003 à paraître fin 2005.

INSEE-Première sur les salaires dans les entreprises 2002, n° 980, juillet 2004. Données 2003 à paraître fin 2004.

INSEE-Première sur les salaires dans les entreprises en 2003, à paraître en mars 2005.

INSEE-Première sur les salariés des hôtels, cafés et restaurants n° 889, mars 2003.

Guide nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS-ESE) 2003 en janvier 2003

SIASP-Etat :

INSEE-Résultats sur les agents de l'État au 31 décembre 2000, Société n° 21, octobre 2003. (2002 et 2003 à paraître fin 2005)

INSEE-Résultats sur les salaires des agents de l'État en 2000, Emploi-revenus n° 24, janvier 2004. (2002 et 2003 à paraître fin 2005)

INSEE-Première sur les agents de l'État au 31 décembre 2002, n° 987, septembre 2004.

INSEE-Première sur les salaires des agents de l'État en 2002, n° 977, juillet 2004.

Dossier *Economie et Statistiques* sur l'emploi public , n° 369-370, 2003.

Collectivités territoriales :

INSEE-Première sur l'emploi dans les collectivités territoriales au 31.12.2002, n° 986, septembre 2004.

A paraître *INSEE-Première* sur les salaires au 31.12.2002 et *INSEE-Première* sur l'emploi au 31.12.2003 au deuxième trimestre 2005.

INSEE-Résultats sur les effectifs en 1999-00-01 , Société n° 30, juillet 2004.

INSEE-Résultats sur les effectifs en 2000-01-02 , à paraître au deuxième trimestre 2005.

Division Emploi

1. Exposé de synthèse

L'année 2006 sera la seconde année de fonctionnement de l'**enquête emploi en continu** en régime permanent. Les données structurelles de l'année 2005 feront l'objet d'une première publication au premier trimestre 2006, suivies par les publications de tableaux et données individuelles sur l'année 2005 prévues au second trimestre 2006.

Le régime des **enquêtes complémentaires** attachées à l'enquête en continu aura pour la troisième et probablement dernière fois la forme de deux enquêtes indépendantes : une enquête complémentaire « classique » sur la formation continue et un **module ad-hoc européen** sur le passage à la retraite. Le module ad-hoc s'apparente à une enquête complémentaire très courte, dont le thème change chaque année.

L'enquête sur l'**information et la vie quotidienne** (IVQ) dont la collecte a eu lieu fin 2004 fera l'objet d'études et de publications, poursuivant les analyses et la première publication de 2005. Les travaux d'études sur l'enquête **formation et qualification professionnelle** (FQP) se termineront en 2006.

Parmi les systèmes statistiques de synthèse construits à partir de l'enquête emploi, les **bilans formation-emploi**, réalisés en partenariat, principalement avec le CEREQ, la DEP et maintenant la DARES, occupent une place privilégiée. Après le bilan formation emploi (réalisé pour la dernière fois à partir des enquêtes emploi annuelles) exceptionnel publié sous forme d'un dossier spécial d'Économie et Statistique en 2005, le pilotage des nouveaux bilans formation-emploi est pris en charge par le pôle diplômés et spécialités de formation de la DR de PACA. Une première publication de ces premiers et nouveaux bilans est prévue en 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2006

L'année 2006 sera la troisième et probablement dernière année de coexistence du couple **des enquêtes complémentaires et modules ad hoc européens** complémentaires à l'enquête emploi. L'enquête complémentaire sera sur l'accès à la formation continue, financée par des partenaires extérieurs (DARES, DGEFP, DEP pour l'essentiel) et préparée par le CEREQ et l'INSEE. Elle concernera uniquement les personnes interrogées pour la sixième et dernière fois dans l'enquête emploi.

L'enquête européenne sur l'apprentissage tout au long de la vie (**Adult Education Survey**, dite AES) sera inscrite dans l'enquête complémentaire sur la formation continue. Cette enquête européenne a vocation à devenir quinquennale. Pour sa première édition, elle ne fera pas l'objet d'un règlement et aura lieu en 2005, 2006 ou 2007 au choix des pays. Pour les versions suivantes, une date commune sera retenue et un règlement sera adopté.

Le module ad-hoc européen portera sur le passage à la retraite. Il s'agit d'une courte enquête, comportant moins de 20 questions, qui fera suite à l'enquête emploi, exclusivement pour les personnes interrogées pour la dernière fois dans l'enquête principale (le sixième sortant) et ayant entre 50 et 69 ans.

L'Insee a accepté de prendre en charge la maîtrise d'œuvre du **suivi longitudinal des enfants entrés en sixième en 1995** et dont la carrière scolaire a été suivie annuellement par la DEP depuis cette date. Depuis début 2005, l'Insee assure le suivi annuel des jeunes qui ne sont plus scolarisés et qui sont échantillonnés. Le suivi a commencé par la mise à jour des adresses et autres coordonnées des jeunes de l'échantillon en janvier 2005 et une enquête de reprise de contact concernant la situation sur le marché du travail au printemps 2005. En 2006, le même protocole, de suivi des adresses puis de courte enquête sur la situation sur le marché du travail est prévue. Cette enquête est dirigée par le

pôle « diplômés et spécialités de formation » localisé à Marseille et appuyé par la division Emploi. L'action devrait se poursuivre annuellement, en collaboration avec le ministère de la recherche, la DREES et la DARES, outre la DEP bien sûr, qui continue la production de l'enquête auprès des personnes poursuivant leurs études initiales.

3. Opérations répétitives

Comme les années précédentes, l'**enquête emploi en continu** sera réalisée tout au long de l'année 2006.

Enquête emploi dans les DOM : L'enquête de 2006 sera la sixième de la nouvelle série d'enquêtes annuelles, reconduites à l'identique chaque année. Depuis 2004, l'enquête Emploi DOM est suivie, comme son pendant métropolitain, du module ad hoc européen.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Sans objet.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects européens

L'harmonisation des enquêtes "Forces de travail" est régie par un nouveau règlement communautaire adopté par le Conseil en 2002. Le passage de l'enquête emploi à une collecte trimestrielle en continu s'inscrit bien entendu dans cette démarche. De nombreux travaux méthodologiques, analysant la qualité des résultats obtenus, sont en cours depuis le début de l'année 2004. Un bilan devrait être dressé à la fin de l'année 2005, permettant de proposer des améliorations ou des changements à l'horizon du début 2006 d'une part et à un horizon de moyen terme (2010) d'autre part.

Des travaux similaires menés au niveau européen devraient être engagés en 2005, sous la direction d'Eurostat, et se poursuivre en 2006, les autres pays communautaires ayant basculés eux aussi récemment d'une enquête annuelle à une enquête trimestrielle et continue.

L'INSEE participe en outre à la plupart des « task forces » mises en place par Eurostat pour élaborer et discuter du contenu des modules ad hoc complémentaires aux enquêtes Emploi. En 2006, c'est le contenu du module ad hoc 2008 qui sera élaboré. Sous réserve d'une validation par la task force méthodologique qui se réunit en 2005, le thème du module 2008 devrait être « immigrés, enfants d'immigrés et marché du travail ».

6. Liste des publications

INSEE Résultats

- Enquête Emploi en continu 2002 - novembre 2004.

INSEE Première

- K. ATTAL-TOUBERT et A. DEROSIER - Le chômage augmente légèrement malgré la reprise de l'emploi, n°1009, mars 2005.

- F. MURAT - Les difficultés des adultes face à l'écrit, n° 959, avril 2004.

- P. BISCOURP - Les rythmes de travail entre 1995 et 2001 : faible progression de l'irrégularité, n 994, décembre 2004.
- J. F. BIGOT - Enquête sur l'emploi 2003 : L'emploi diminue et le chômage augmente fortement, n° 958, avril 2004.
- T. AMOSSE – Interne ou externe, deux visages de la mobilité professionnelle, n° 921, septembre 2003.

7. Projet de programme à moyen terme 2004 - 2008

La charge statistique de la division emploi consistera essentiellement dans la production de l'enquête emploi en continu et de ses enquêtes et module européens complémentaires. Le rythme d'une enquête complémentaire annuelle et un module ad hoc est maintenu jusqu'en 2006 inclus. A partir de 2007, enquête complémentaire purement nationale et module ad hoc européen se fondront en une seule et même enquête, sur le même thème.

La refonte de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles à son niveau agrégé (CS) pourrait être envisagée à l'horizon 2008-2010. D'une part, la nomenclature internationale ISCO-88 devrait être remaniée pour cette date (le BIT a engagé des consultations dans ce sens), d'autre part, Eurostat garde en tête la création d'une nomenclature européenne de catégories sociales (nomenclature peu détaillée, 10 ou 20 postes). Les travaux débutés en 1999-2000 et suspendus entre 2000 et 2003, ont repris fin 2004, sous l'égide cette fois de 2 universités anglaises. Une révision de la nomenclature française serait donc en phase avec ces changements internationaux, s'ils interviennent. L'Insee fait en outre partie d'un consortium européen sur le test et la validation d'une nomenclature socio-économique européenne (ESEC, european socio economic classification). Le consortium est dirigé par l'ONS anglais. Il doit aboutir à des résultats fin 2005 début 2006.

Division Salaires et revenus d'activité

1. Exposé de synthèse

Comme les années précédentes, l'activité de la division en 2006 sera fortement structurée par les règlements européens adoptés ces dernières années et régissant la production de données structurelles et conjoncturelles sur les salaires et le coût du travail.

Le règlement européen cadre n° 530/1999 du 9 mars 1999 qui régit les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre (ECMO) et sur la structure des salaires (ESS), prévoit une enquête sur le coût de la main-d'œuvre en 2004, qui sera réalisée en 2005 et livrée à Eurostat en 2006 et une enquête sur la structure des salaires en 2006. Parallèlement à la réalisation de l'ECMO 2004, l'INSEE est engagé depuis 2004 dans un projet d'annualisation de ces enquêtes dont la mise en œuvre débutera avec l'ESS 2006, projet qui vise à mieux les insérer dans le dispositif de suivi des salaires et cela en collaboration avec la DARES. Ce projet a été présenté à la séance du 14 février 2005 de la formation « Emploi Revenu » où il a recueilli l'avis d'opportunité.

La mise en œuvre du règlement cadre et du règlement d'application concernant l'indice du coût du travail (ICT) a imposé quant à elle une refonte complète de la chaîne de production de cet indice - qui était jusque là livré dans le cadre d'une procédure de gentleman agreement - afin de mettre son contenu en conformité avec les textes européens au début 2005. La diffusion du LCI (*labour cost index*) devra être mise en œuvre en 2006 après un période de test. Cette refonte du LCI mise en œuvre en 2005 sera aussi l'occasion en 2006 d'une rénovation du dispositif des ICHT-TS (indice du coût horaire du travail tous salariés).

Concernant les revenus des non-salariés, le projet de la base de données ETI (revenu et effectif des non salariés) couvrant l'ensemble du champ, notamment les agriculteurs et les professions médicales qui a démarré en 2004 devrait prendre forme vers la fin de l'année 2006.

L'amélioration des productions régulières de la division sera également poursuivie, sortie plus rapide des *Insee Première* sur les salaires dans le privé ou dans la fonction publique, territoriale incluse. Enfin on doit signaler la poursuite de la refonte des 2 publications annuelles de synthèses sur les salaires. En 2006, on verra la deuxième édition de l'ouvrage de la collection *Référence* consacré aux salaires et la sortie de la première consacrée aux revenus d'activités des non salariés.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

La réalisation de la collecte de l'édition 2006 de l'enquête communautaire sur la structure des salaires (ESS), avec un questionnaire proche de celui de l'édition 2002 mais sur un champ étendu à trois nouveaux secteurs de la NACE, l'éducation (privé), la santé (public et privé) et les services collectifs, sociaux et personnels sera l'un des thèmes majeurs de l'année 2006. Cette extension est demandée par Eurostat. Elle l'est aussi pour le secteur éducatif public. Dans ce dernier cas, elle pourra être obtenue sans enquêtes nouvelles en 2006. La collecte se déroulera de juin à décembre 2006 pour la première vague et de juin à décembre 2007 pour la seconde avec une livraison des fichiers résultats à Eurostat en juillet 2008.

2006 sera ainsi l'année de lancement de l'annualisation des enquêtes européennes (ECMO et ESS), projet présenté au CNIS en février 2005, en liaison avec la refonte du dispositif ACEMO de la DARES. De ce fait, l'INSEE et la DARES devraient être en mesure de diffuser fin 2007 les premiers résultats du dispositif annualisé.

2.2 Sources administratives nouvelles

L'étude des revenus des travailleurs indépendants et employeurs privilégie actuellement les sources fiscales depuis l'expertise, achevée en 2000 des fichiers des BIC/BNC par rapport aux EAE. Elle mobilise également depuis 2001 les fichiers des enquêtes revenus fiscaux et des DADS, permettant

notamment d'élargir l'analyse à de nouvelles catégories (dirigeants salariés) et d'étudier les revenus des non-salariés pris dans leur ensemble. Les travaux de valorisation de ces sources seront poursuivis.

Depuis 2004, l'INSEE a lancé un projet de constitution d'une base de données ETI plus large (Entrepreneurs individuels mais aussi gérants majoritaires) à partir de deux sources administratives (l'ACOSS et la MSA) couvrant un champ beaucoup plus large (avec notamment les agriculteurs et les professions médicales). Ce projet qui se veut pour les Non-salariés l'équivalent aux DADS pour les salariés devrait être opérationnel en 2007. Elle permettrait d'enrichir notablement la connaissance des revenus des non salariés.

La refonte du SIASP en cours (système d'information sur les agents du secteur public) devrait permettre d'obtenir à terme un panel couvrant l'ensemble du salariat.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'année 2005 est l'année de la livraison du premier indice du coût du travail (indice du premier trimestre 2005 livré au second trimestre de la même année). Le règlement européen prévoit également des études de faisabilité pour le calcul d'un ICT hors primes et l'extension de cet indice aux sections L à O de la NACE. Ces études sont en cours et le rapport définitif devra être livré fin 2005, pour une mise œuvre éventuelle de leurs recommandations début 2007.

La refonte de l'ICT sera également l'occasion d'une réflexion sur la rénovation du dispositif des ICHT-TS, qui sont des indices de prix du travail, après consultation des utilisateurs de ces indices, afin de déterminer s'il est envisageable de fusionner les deux types d'indices ou s'il est nécessaire de maintenir deux chaînes de production distinctes.

En 2005, l'ancien ouvrage de la collection *Synthèses* sur les salaires a été transformé en un ouvrage plus lisible et plus complet de la collection *Références*. Outre des fiches descriptives sur des thèmes permanents (analyse des salaires selon le type d'employeur, le secteur, etc...) il contiendra des dossiers d'études provenant notamment de divers SSM (DARES, DREES).

En 2006, outre la réédition de cette ouvrage, la même opération sera réalisée pour un ouvrage périodique sur les revenus d'activité des non salariés.

3. - Opérations répétitives

La division sortira trois *INSEE-Première* sur les salaires, dans les entreprises, dans la fonction publique d'état et dans la fonction publique territoriale ainsi que un *INSEE-Première* sur les salaires des dirigeants et les revenus d'activité non salariée. L'opération réalisée pour la première fois en 2005 d'un ouvrage de la collection *Référence* sur les salaires sera rééditée en 2006. La division continuera également de participer à la synthèse de *France Portrait Social* et à l'alimentation des principales publications de synthèse de l'Insee. La publication trimestrielle de comparaisons des évolutions de salaire mensuel et horaire en France et en Allemagne, mise en place en 2001, est maintenant bien rodée.

La mise à jour du panel DADS sera assurée.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'annualisation des enquêtes sur la structure des salaires et le coût de la main-d'œuvre sera articulée au maximum avec les DADS. Cela mènera à un allègement du questionnaire salarié. Concernant l'ECMO 2008, on recherchera à alléger le questionnaire établissement à partir de sources administratives diverses. Le bilan des éditions précédentes permettra d'améliorer encore le questionnaire des entreprises en clarifiant les définitions, le libellé des questions et leur enchaînement. Enfin, la fourniture de résultats pour les entreprises de moins de 10 salariés, demandée par Eurostat, pourrait se faire dans un avenir proche sans alourdissement de la charge statistique pesant sur les entreprises : à partir des DADS et de l'enquête ACEMO réalisée par la DARES auprès de cette population.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant.

5.2. Aspects « environnement »

Néant.

5.3. Aspects « européens »

Les enquêtes biennales sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires sont régies par un règlement européen. La fourniture trimestrielle à Eurostat d'un indice de coût du travail (ICT) et de l'évolution des masses salariales pour l'industrie, le BTP et les services répondent respectivement à une demande de la Banque centrale européenne et aux obligations du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles.

De même, la division fournit à Eurostat des données annuelles sur le coût de la main d'œuvre et sur les salaires.

6. Liste des publications

INSEE Première

- Les salaires des ingénieurs diplômés -n°929, novembre 2003
- Les salaires dans les entreprises en 2001 - n° 939, décembre 2003.
- Le pouvoir d'achat des entrepreneurs individuels, très sensible à la conjoncture n°945 janvier 2004
- Une dirigeante de société gagne un tiers de moins que son homologue masculin - Les salaires des dirigeantes de société en 2001 n°951 mars 2004
- Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne n°970 juin 2004
- Les salaires des agents de l'Etat en 2002 - n° 977 - juillet 2004
- Les salaires dans les entreprises en 2002, Une année en demi-teinte n°980 juillet 2004
- Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001 - Emploi, salaire et gestion de la main-d'œuvre n°978 juillet 2004
- Les salaires dans les entreprises en 2003 à paraître en mars 2005
- La structure des salaires en 2002 à paraître en mai 2004
- Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2002 à paraître en avril 2005
- Les salaires des agents de l'état en 2003 à paraître en juin 2005
- Les salaires dans les entreprises en 2004 à paraître en décembre 2005
- Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2003 à paraître en décembre 2005

INSEE Résultats

- Le structure des salaires en 2002 - à paraître en décembre 2005
- Les séries longues sur les salaires dans le privé et dans la fonction publique d'Etat jusqu'en 2002 (CD-Rom) - octobre 2005

Cahiers Synthèses

- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants jusqu'en 2001 - mars 2004

Collection Références

- Contribution à France Portrait social 2004-2005 (octobre 2004)
- Contribution à Regards sur la parité (mars 2004)
- Contribution à France Portrait social 2005-2006 (à paraître en octobre 2006)
- Les salaires jusqu'en 2002 - à paraître en juin 2005
- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants jusqu'en 2003 - à paraître en mars 2006

Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages Division Revenus et patrimoine des ménages

1. Exposé de synthèse

Le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) mis en place en 2004 se poursuivra en 2006 avec la collecte annuelle de mai-juin. Cette opération commanditée par Eurostat est organisée autour d'un panel. Un questionnaire thématique variable (dit « module secondaire ») est en outre ajouté chaque année au dispositif.

Le module secondaire de l'enquête 2006 portera sur la participation sociale : participation à des manifestations culturelles, des activités formelles et informelles, niveau d'intégration avec la famille, les amis et les voisins. Il devrait permettre de ré-actualiser certaines études sur la pauvreté, en particulier de mieux connaître la pauvreté relationnelle.

Concernant le module secondaire associé à l'enquête 2007, le règlement européen définissant la liste des variables secondaires devrait être disponible début 2006.

En 2006, seront également menés des tests méthodologiques dans le cadre du projet d'appariements des données de l'enquête SRCV avec les déclarations fiscales. L'objectif de ce projet est double, réduire la charge de collecte auprès des ménages et assurer une plus grande cohérence entre source de référence sur la distribution de revenus, l'enquête revenus fiscaux, et données sur les revenus disponibles dans le panel SRCV.

A l'horizon 2007, le panel SRCV pourrait également voir ses objectifs augmentés de la collecte de l'ensemble des indicateurs sociaux portant sur les conditions de vie des ménages, pour parachever la refonte des enquêtes permanentes sur les conditions de vie et répondre à un souci de rationalisation des enquêtes sur ces thèmes (voir programme de la Formation Démographie Conditions de vie).

Quant à la source de référence sur la distribution de revenus, l'enquête annuelle Revenus Fiscaux (ERF), 2006 devrait correspondre au début de la mise en place d'une nouvelle chaîne de traitement. En effet, pour l'enquête portant sur les revenus 2005, il serait mis fin aux imputations des revenus sociaux sur barèmes, au profit de l'utilisation des données administratives de prestations des CAF. Des imputations complémentaires de prestations, pour l'essentiel économétriques, seraient réalisées pour le public (marginal) ne relevant pas des CAF. Les gains associés à cette nouvelle méthodologie de l'enquête revenus fiscaux devraient se mesurer en termes de qualité, mais également en termes de réduction des délais de production ; de plusieurs mois à terme. On peut ainsi s'attendre à ce que les données de l'enquête Revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2005 soient disponibles en fin de premier semestre 2007.

Enfin, se poursuivra en 2006 la réflexion sur l'imputation de montants de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux à partir des sources existantes, et en particulier SRCV. Le recours à des sources externes est en effet nécessaire pour améliorer la couverture des revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux. Après l'utilisation ponctuelle des données de l'enquête patrimoine 2003 à ce titre en 2005, on étudiera en 2006 la faisabilité d'une imputation annuelle de revenus du patrimoine dans ERF à partir de la source SRCV.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La seule enquête nouvelle en 2006 correspondra en fait au module secondaire associé au dispositif SRCV. Pour mémoire, ce dispositif mis en place en 2004 a pour objectif de fournir des informations sur les ressources et les conditions de vie des ménages, afin d'étudier revenus, exclusion sociale et pauvreté, au sein de l'Union Européenne. Il s'agit d'une enquête en panel suivant des individus pendant 9 années consécutives avec une collecte annuelle. En 2006, on interrogera une partie de l'échantillon pour la 3^{ème} année consécutive. Le module secondaire portera pour cette collecte sur la participation sociale et aura pour objectifs de mieux connaître la fréquence de participation à des

manifestations culturelles, à des activités formelles et informelles et de mesurer le niveau d'intégration avec la famille, les amis et les voisins. Toutes les personnes interrogées dans le cadre de SRCV le seront également sur ce module secondaire.

Les résultats de la collecte 2006 seront disponibles à l'automne 2008 et les principaux indicateurs européens seront publiés au printemps de l'année 2009, dans le rapport annuel de printemps de la Commission destiné au Conseil européen.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

En 2006, la chaîne de production de l'enquête revenus fiscaux devrait utiliser une nouvelle source administrative, celle des prestations fournies par les CAF. L'avantage de se baser sur les données réelles plutôt que sur des données obtenues par imputations, pour l'essentiel sur barèmes, se situe d'abord dans une préoccupation de qualité des données d'enquête. Cette opération, en supprimant la phase d'imputations sur barèmes, devrait également permettre de gagner quelques mois dans la chaîne de production de l'enquête. Néanmoins, pour le public ne relevant pas des CAF, il va de soit qu'une phase d'imputation resterait nécessaire ; celle-ci pourrait s'appuyer sur des modèles économétriques.

En tous les cas, cette nouvelle méthodologie ne s'appliquerait pas avant l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2005, et dont les résultats ne sortiront pas avant la fin du 1^{er} semestre 2007.

Au niveau déroulement des opérations, dès 2005 sera réalisé un test d'appariement entre données de l'enquête emploi et données CAF. Si celui-ci s'avère satisfaisant, l'opération sera lancée. Elle consisterait dès 2006 en un appariement entre données de l'enquête emploi du 4^{ème} trimestre 2005, et données de prestations versées en 2005 et fournies par les CAF. Puis début 2007, serait réalisé l'appariement entre données de l'enquête emploi et déclarations fiscales portant sur les revenus 2005. Une phase d'imputation économétrique clôturerait alors la chaîne de production. Les données de l'enquête revenus fiscaux 2005 pourraient alors être disponibles en fin de 1^{er} semestre 2007.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Enquête revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2004 : gains de quelques mois dans la chaîne de production, compte tenu d'une livraison anticipée des fichiers par la Direction Générale des Impôts.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet

3.3. Autres travaux

La réflexion sur l'imputation de montants de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux pour la fraction des revenus du patrimoine ne donnant pas lieu à une déclaration fiscale sera poursuivie en 2006. En 2005, l'imputation de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux à partir des données de l'enquête patrimoine devrait en principe avoir été réalisée. Avec la mise à disposition des résultats de l'enquête SRCV 2004 en 2006, et l'étude de leur précision, pourra être étudiée en 2006 la faisabilité d'imputation annuelle des revenus du patrimoine dans ERF à partir de la source SRCV. L'enjeu est évidemment d'améliorer la couverture des revenus du patrimoine dans Revenus Fiscaux en imputant des revenus du patrimoine tous les ans (jusqu'à présent ce type d'opération n'a été réalisé que ponctuellement) et ainsi d'améliorer la qualité de la mesure du niveau de vie.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Sans objet.

5.2. Aspects « environnement »

Sas objet.

5.3. Aspects « européens »

L'ensemble du dispositif SRCV est réalisé et coordonné dans un cadre européen. Un règlement cadre et 6 règlements d'application publiés en 2003 régissent l'ensemble du dispositif. Chaque année n, en janvier, est publié un règlement qui définit les variables cibles secondaires associées au module secondaire pour l'enquête n+1. Ainsi vient d'être publié le règlement associé au module secondaire pour SRCV 2006. En janvier 2006, devrait être publié le règlement correspondant au module secondaire prévu en 2007.

6. Liste des publications

Publiées en 2004/2005 :

- Insee Première n°947, Janvier 2004, Evolution des niveaux de vie de 1996 à 2001, Nadine Legendre
- Insee Première n°985, Septembre 2004, Patrimoine des ménages début 2004 – Le déploiement de l'épargne salariale, Marie Cordier, Catherine Rougerie
- Document de travail n°F0404, Juillet 2004, Les revenus du patrimoine dans les enquêtes Revenus fiscaux, Nadine Legendre
- Document de travail n°F0408, Revenus et niveaux de vie en 2000 et 2001 en France métropolitaine, Olivier Guillemin, Robert Le Verre, Alain Maillochon, Hélène Valdelièvre

A paraître en 2005 :

- Insee Première sur les niveaux de vie en 2002, Aude Lapinte
- Insee Première sur l'épargne salariale, Catherine Rougerie
- Insee Première sur le niveau de vie des personnes âgées, Aude Lapinte
- Insee Résultats sur l'enquête Revenus fiscaux 2002
- Economie et Statistiques, numéro spécial consacré aux comparaisons internationales de pauvreté
- Revenus et patrimoine, collection Références

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le projet le plus important dans le moyen terme est le dispositif européen SILC, appelé en France SRCV. Celui-ci, qui était prévu initialement en deux parties (une enquête transversale et un panel, sur des échantillons indépendants) a été recentré sur un seul échantillon en collecte, l'échantillon panel. Les données transversales demandées par Eurostat (échantillon enquêté une année donnée) seront produites par coupe instantanée du panel, ce dernier produisant également un fichier longitudinal. Cette modification a été intégrée à la collecte dès 2004.

A moyen terme, le panel pourrait connaître en France deux évolutions principales, indépendamment d'une éventuelle modification de la demande européenne (les travaux préparatoires à ces deux évolutions sont décrits plus haut) :

- premièrement, une réduction du questionnaire portant sur les revenus qui serait remplacé partiellement par un appariement avec les données fiscales, sur le modèle de l'enquête revenus fiscaux. Un gain est attendu en termes de qualité, de cohérence entre sources (SRCV et ERF), ainsi qu'une réduction des délais de production et de la charge de collecte sur les ménages.
- deuxièmement, un élargissement du champ du questionnaire « conditions de vie » à une palette plus large d'indicateurs sociaux jusqu'ici collectés par les enquêtes EPCV, ces enquêtes s'intégrant au panel à l'horizon de 2007 environ.

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

DARES - Sous-direction « Emploi et marché du travail »

1 - Exposé de synthèse

La sous direction Emploi Marché du Travail traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications, et des personnes handicapées.

Elle publie des informations conjoncturelles mensuelles et trimestrielles qui relèvent des trois premiers champs : statistique de suivi des demandeurs d'emploi en fin de mois, de mouvement de main d'œuvre, entrées et sorties des salariés dans les établissements, par type de contrat et par motif, d'évolution de l'emploi salarié, d'évolution de l'intérim, et de tension sur le marché du travail. Le suivi des bénéficiaires des mesures d'accompagnement des plans sociaux, et des mesures défensives de la politique de l'emploi (chômage partiel, mesures de préretraites et de retraites progressives) donnent lieu à des publications annuelles. Elle participe à la confection de la note de conjoncture trimestrielle sur l'emploi et le chômage et réalise la note annuelle.

Elle étudie plus en détail des thèmes, soit régulièrement, soit en fonction de l'actualité économique et politique : l'insertion professionnelle des jeunes, la gestion des salariés âgés dans les entreprises, la prospective des métiers et des qualifications dans la perspective du vieillissement de la population active, tableau de bord des travailleurs handicapés,...

Ces publications et ces études s'appuient sur une production statistique interne (Mouvements de main d'œuvre, Déclaration Obligatoire des Travailleurs Handicapés, enquêtes statistiques), ou sur l'utilisation de sources externes (enquête emploi, fichiers administratifs de l'ANPE, de l'Unedic, autres enquêtes statistiques).

Plusieurs innovations ou améliorations sont inscrites pour 2006 :

Dans le champ des métiers et des qualifications : le résultat du passage à la nouvelle PCS sera expertisé dans les sources DOETH, DMMO et les DADS. De la même manière, les PCS dans l'enquête emploi en continu donneront lieu à expertise et à publication. Les publications par métier se feront dans les nouvelles FAP. Elles seront enrichies par l'exploitation de l'enquête FQP, et si possible de l'enquête Familles-Employeurs.

Le suivi des tensions de recrutement devrait pouvoir être enrichi par l'utilisation retardée, des résultats de la question « emplois vacants » de l'enquête ACEMO.

On continuera de progresser dans la couverture du thème des travailleurs handicapés, en projetant une enquête adossée au dispositif ACEMO auprès des petites entreprises.

Dans le domaine de l'emploi les progrès les plus attendus sont une meilleure utilisation des DMMO-EMMO en particulier avec l'utilisation de l'indicateur de création d'emploi dans les régions pour lesquelles la qualité de collecte est suffisante. Les premiers résultats de l'enquête « offre d'emploi et recrutement » seront publiés courant 2006, ainsi que ceux sur la situation et la perception du travail dans le secteur privé selon le type de contrat (CDI, CDD et intérim). Un effort en direction de la simplification administrative et de l'allègement de charge des entreprises devrait se voir concrétisé avec la dématérialisation des DMMO.

Par ailleurs, il est envisagé, en partenariat avec l'Acoss, une enquête auprès des entreprises sur leur connaissance des dispositifs d'allègements avec des volets complémentaires, notamment sur la nature des emplois créés (emplois qualifiés / non qualifiés).

Concernant le marché du travail, les travaux d'évaluation des politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi à partir du fichier historique de l'ANPE se poursuivront. Le plan de cohésion social pourrait par ailleurs conduire à une évolution du système d'information, à travers le dossier

unique du demandeur d'emploi et la mise en place d'un suivi statistique des organismes privés de placement.

Dans la suite des premiers travaux menés par la sous direction sur le thème de l'immigration, on participera à la rénovation de l'informatisation de la collecte des demandes d'autorisation de travail, ce qui nous permettra à terme de disposer d'une connaissance et d'un suivi régulier de la demande de travail des entreprises en main d'œuvre étrangère (sur un champ cependant restreint).

2 - Travaux nouveaux pour 2006

Département Emploi

En 2006, dans le cadre de l'étude des comportements des entreprises en matière de gestion des emplois, le département Emploi devrait mobiliser le panel des déclarations de mouvements de main d'œuvre. Une étude exploratoire sur la fiabilité de cette source sera menée au préalable en 2005.

Le diagnostic sur le recours à l'intérim devrait être enrichi par une exploitation des sources statistiques permettant une mise en perspective avec le recours aux contrats à durée déterminée (enquêtes Acemo, EMMO et DMMO).

Département Métiers Qualifications

A l'occasion de la modification de la PCS, la Dares a initié un groupe de travail inter-administratif (Dares, DGEFP, Insee, Cereq, DPD, Oref) sur sa propre nomenclature de métier, les familles professionnelles. A partir des conclusions de ce groupe en 2004 et du travail d'expertise mentionné plus haut les premières publications dans les nouvelles FAP ont vu le jour.

- Les données de l'enquête emploi en continu exprimées dans la nouvelle PCS devraient être exploitables. L'analyse de l'emploi par profession étant un chantier permanent du DMQ, toutes ces modifications devraient donner lieu en 2005 à expertise et publications.

Le département exploitera l'enquête FQP réalisée par l'INSEE en 2003, en se centrant sur la mobilité professionnelle.

L'enquête « familles et employeurs » est disponible comme prévu, le DMQ participera à son exploitation sous l'angle « familles et métiers ».

Une enquête sur l'insertion des personnes handicapées en emploi va être lancée en 2005. Son exploitation se poursuivra au début de l'année 2006 et donnera lieu à des premiers résultats. Elle portera sur l'examen de la question de l'emploi handicapé à la fois dans les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi (les entreprises de plus de vingt salariés, selon la loi du 10 juillet 1987) et dans les entreprises de moins de salariés. Menée conjointement avec le CEE, cette enquête s'appuiera sur l'exploitation de données statistiques issues de la DOETH et d'autres sources administratives et sur l'exploitation des résultats d'un questionnaire qualitatif qui sera soumis à des employeurs et à des travailleurs handicapés.

L'exercice d'estimation d'emploi par métiers à l'horizon de 10 ans, initié en 2004, va se poursuivre en 2005 et au début de 2006. Le modèle FLIP-FAP a été actualisé et affiné en fonction des données de la comptabilité nationale en une nouvelle base et corrigé en conséquence. Cet exercice de prospective va permettre d'approfondir, de poursuivre nos analyses sur l'évolution des métiers à l'horizon 2015 ; il participe des travaux que le CGP a initié dans le groupe perspectives des métiers et des qualifications et qui se concluront par la rédaction d'un rapport global sur ce thème. En 2006, plusieurs publications issues de l'exploitation des données du modèle auront lieu.

Mise en œuvre dès 2005 d'un baromètre des métiers au niveau local dont l'objectif est de fournir à travers différents indicateurs du marché du travail issus de l'exploitation de différentes enquêtes statistiques disponibles (enquête emploi, fichiers de l'ANPE notamment), un outil d'aide à la décision, notamment dans la relation entre la formation et l'emploi, pour les décideurs aux niveaux locaux et les publics (demandeurs d'emploi, jeunes et leurs familles etc..). Ce baromètre sera mis en ligne sur le site du Ministère. Il sera l'objet d'actualisation régulière dès 2006.

Département Marché du Travail

La mise en œuvre du plan de cohésion sociale suppose de faire évoluer le système d'information sur les demandeurs d'emploi, d'une part avec le dossier unique du demandeur d'emploi ; d'autre part, avec la mise en place d'une remontée d'information statistique concernant les organismes privés de placement. La mise en œuvre pourrait concerner l'année 2006. Le dossier unique peut en particulier être le support d'une amélioration du système d'information sur l'aspect « trajectoire ». En facilitant la mise en cohérence d'informations pour le moment éclatées, il pourrait faciliter les travaux d'analyse et d'évaluation des politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En fonction des conclusions des travaux exploratoires qui vont être menées au cours de l'année 2005, des enquêtes relatives au marché du travail des salariés âgés pourraient être lancées en 2006. La réflexion porte actuellement autour de deux axes : les recours aux préretraites (« maison » et CATS) et caractéristiques des préretraités, d'une part ; évolution de la prise en compte du vieillissement dans la gestion de la main d'œuvre par les entreprises, d'autre part.

3 – Opérations répétitives

Département Emploi

Collecte et exploitation des déclarations mensuelles des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)
Collecte et exploitation de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO). L'enquête sera présentée au Comité du label début 2005 (cf. fiche jointe).
Exploitation des fichiers mensuels de l'Unédic de relevés de contrats de travail temporaire conclus par les agences d'intérim
Suivi statistique de l'emploi dans le secteur marchand

Département Métiers Qualifications

Résultats annuels sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (résultats provisoires 2004 et détaillés 2003).

Un tableau de bord rassemblant tous les indicateurs sur l'activité et l'emploi des personnes handicapées sera amélioré et poursuivi.

Département Marché du Travail

Exploitation des fichiers des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et des offres déposées à l'ANPE : La phase d'expression des besoins de la refonte du système d'information NOSTRA a été réalisée en 2004, ainsi qu'une étude d'urbanisation. Le scénario d'évolution devrait être effectué en 2005, de même que la préparation du cahier des charges détaillé. La refonte pourrait s'effectuer sur les 2^e et 3^e trimestre 2006 pour une mise en production fin 2006. Le principal objectif est l'élargissement des données sur le marché du travail proposées sur internet, en terme de détail et de niveau géographique ; mais aussi en terme de source (des indicateurs issus du fichier historique des demandeurs d'emploi pourraient ainsi être intégrés, notamment pour les aspects de récurrence du chômage).

Suivi statistique du chômage partiel

Suivi statistique des dispositifs de préretraites publiques

Suivi statistique des mesures d'accompagnement des plans sociaux et des plans sociaux

4 – Allègement de la charge statistique des entreprises

Département Emploi

Mise en œuvre de la dématérialisation du formulaire administratif de la DMMO.

Département Métiers Qualifications

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, les modalités d'application de l'obligation d'emploi sont modifiées ; en conséquence, l'application DOETH qui permet l'exploitation statistique des données sur les travailleurs handicapés va être revue et modifiée. Par ailleurs, dans le cadre des mesures de simplifications administratives et d'allègement de la charge administrative, les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi auront la possibilité de faire des « télé déclarations » et de

transmettre leur télé déclaration à la DDTEFP de leur département d'implantation. Ce mode de déclaration qui sera proposé début 2007 pour le remplissage des DOETH 2006, fera l'objet en 2005 d'études préliminaires et d'expérimentations dans quelques départements avant sa mise en œuvre définitive en 2006.

Département Marché du Travail

L'amélioration du système d'information sur les plans sociaux pourrait se traduire par une demande d'information supplémentaire auprès des entreprises (dans la mesure du possible sur un échantillon).

5 – Aspect particulier du programme 2006

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

Département Emploi

Accompagnement de l'utilisation de l'indicateur rapide mensuel régional sur l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, à partir de la source DMMO, pour les régions ayant une qualité suffisante des données (taux de réponse).

Département Marché du Travail

Perspectives pour 2006 :

Poursuite de l'enrichissement des données régionales sur le marché du travail mises à disposition sur internet (avec la refonte de Nostra).

5.2 - Aspects « environnement »

Néant

5.3 - Aspects « européens »

Réflexion en cours

6 – Liste des publications

Département Emploi

Premières informations

Évolution de l'emploi salarié : Indicateurs mensuels (mensuel)

Évolution de l'emploi salarié (trimestriel)

Conjoncture de l'emploi et du marché du travail (trimestriel)

Les mouvements de main-d'œuvre (trimestriel et annuel)

Le travail temporaire (trimestriel et annuel)

Participation aux Premières informations trimestrielles d'analyse du marché du travail, pilotées par la mission d'analyse économique.

Documents d'études de la Dares

Insertion dans l'emploi des jeunes européens

Rapport d'audit de la gestion des anomalies à l'EMMO

Premières synthèses (et autres publications)

Les permanents de l'intérim (PS n°43.3 d'octobre 2004)

L'accès des jeunes à l'emploi (CPD / ONU)

La formation continue des chômeurs (PS n°51-2 de décembre 2004)

Les entreprises face au vieillissement de leurs effectifs (Economie et statistique n°368 d'avril 2004)

Participation des jeunes actifs à l'emploi non qualifié, diplôme et conjoncture (La découverte)

Les jeunes actifs : nombreux dans les secteurs dynamiques à haute qualification (PS à paraître)

Département Métiers et Qualifications

Les familles professionnelles : vingt de métiers. Portraits statistiques 1982-2002. Les Dossiers de la DARES. Octobre 2004.

Vingt ans de métiers : l'évolution des emplois de 1982 à 2002 : Premières Informations et Premières Synthèses n° 43.2 , 2004-10

L'accès des femmes aux métiers : la longue marche vers l'égalité professionnelle : Premières Informations et Premières Synthèses n° 31.2 , 2004.07

Renouvellement des générations, concurrence des formations : un diplôme pour quel métier : Premières Informations et Premières Synthèses n° 31.1 ; 2004 07

Les emplois difficiles à pourvoir : cinq métiers en exemples : Premières Informations et Premières Synthèses n° 50.2 , 2004.12

Les tensions sur le marché du travail entre avril et septembre 2004 : le nombre d'offres enregistrées à l'ANPE augmente, alors que les flux de nouvelles demandes se stabilisent, la remontée des tensions se confirme : Premières Informations et Premières Synthèses n° 01.1 ; 2005.01

Les tensions sur le marché du travail entre janvier et juin 2004 : les offres enregistrées à l'ANPE ont encore progressé plus vite que les nouvelles demandes enregistrées : Premières Informations et Premières Synthèses n° 42.1, 2004.10

Les tensions sur le marché du travail : entre octobre 2003 et mars 2004 : les offres d'emploi ont augmenté un peu plus vite que les demandes : Premières Informations et Premières Synthèses n° 29.1, 2004.07

Les tensions sur le marché du travail en décembre 2003 : Premières Informations et Premières Synthèses n° 17.1, 2004.04

Les tensions sur le marché du travail en septembre 2003 : Premières Informations et Premières Synthèses n°03.1, 2004.01

L'activité professionnelle des personnes handicapées in « France Portrait Social 2004-2005 » Pages 173-193 INSEE 2004

Le travail non qualifié : Le rôle de l'Etat, le tournant des années 80 in « Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes, sous la direction de D. Meda et F. Vennat, La Découverte, Paris 2004.

Département Marché du Travail

Statistiques mensuelles du marché du travail : douze *Premières informations* « Marché du travail » ; mise à disposition des services déconcentrés de tableaux sur l'intranet et par messagerie ; mise à jour du *BMST*, des tableaux et séries disponibles sur internet. En lien avec l'ANPE, l'Insee, le BIS et l'Unédic

Lancement du *Premières informations* trimestriel d'analyse du marché du travail.

Participation aux quatre *Premières informations* trimestrielles sur la « conjoncture de l'emploi et du chômage ». Pilotée par la mission analyse économique.

Participation et pilotage de la *Premières synthèses* sur l'emploi et le chômage en 2003 (*PI-PS*, 2004.11-N°48.3

Premières synthèses annuelle sur l'indemnisation du chômage (*PI-PS*, 2004.02-N°09.1 – « L'indemnisation du chômage en 2002 : des demandeurs d'emploi qui perçoivent plus souvent une allocation. »)

Alimentation des séries *BMST*, note trimestrielle sur le chômage partiel

PI-PS, 2004.11-N°47-1 – « Le chômage partiel baisse de 2,3% en 2003. » (

Alimentation du tableau de bord mensuel des politiques d'emploi et de la note trimestrielle de suivi des mesures d'accompagnement des restructurations et des dispositifs de préretraites.

PI-PS, 2004.01-N°04.1 – « Poursuite de la baisse des préretraites en 2002 ».

PI-PS, 2004.09-N°40-3– Les RMIstes non inscrits à l'ANPE.

Comparaisons internationales des dispositifs de type Delalande, réalisée par le GIP-MIS. Document de travail envisagé pour internet (à paraître début 2005) + *Premières synthèses* (Début 2005)

Etude sur les difficultés d'emploi, la santé et l'insertion sociale, par le CEE. Document de travail envisagé pour internet (à paraître début 2005) + *Premières synthèses* (Début 2005)

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Opérations	Unité	Prévisio n	Observations	Suivi
Enquête sur la situation et la perception du travail dans le secteur privé selon le type de contrat (CDI, CDD et intérim)	Division de l'Insee et DARES	En 2004.	Enquête réalisée par visite auprès des ménages en complément de l'enquête sur l'emploi (2 000 personnes interrogées environ).	Collecte terminée fin 2004, exploitation courant 2005
Projet d'enquête sur l'emploi des plus de 50 ans	DARES		Auprès des employeurs, réédition de l'enquête ESSA, éventuellement complétée par un travail de la SDES sur les enseignants.	Pas commencé
Enquête « offre d'emploi et recrutement »	DARES	En 2004-2005.		Collecte au premier semestre 2005
Enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE	DARES		Meilleure évaluation des sorties des listes de DEFM, pour palier la déficience des sources administratives. Projet d'adjonction en tant que de besoin d'un module ad hoc pour éclairer telle ou telle caractéristique des sortants.	Passage au label prévu en 2005

DARES - Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »

(Noter que ce qui relève de la formation, dans le programme de la DARES, est examiné par la formation Education, formation)

1 - Exposé de synthèse

Dans le champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'activité de la DARES en 2006 se structurera selon les axes définis dans les orientations de moyen terme des programmes statistiques :

- Un effort important sera mené pour mettre à disposition, avec une périodicité mensuelle, un suivi statistique, détaillé par public, des nouveaux dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la loi de Cohésion Sociale (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat initiative emploi, contrat d'avenir et contrat insertion-revenu minimum d'activité). La part croissante des collectivités territoriales dans la gestion et la mise en œuvre des politiques d'emploi impliquera la poursuite du travail important de concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre.
- A partir de l'année 2005, la nouvelle application de gestion des parcours des jeunes suivis par les missions locales (PARCOURS 3) devrait apporter de nombreuses informations sur l'insertion professionnelle des jeunes mais aussi sur les dimensions périphériques de l'insertion comme le logement, la santé ou les aides financières. C'est également à partir de cette application que le suivi du nouveau Contrat d'Insertion à la Vie Sociale – dispositif d'accompagnement personnalisé des jeunes en difficulté – sera effectué.
- Plusieurs travaux d'amélioration du système d'information sur la formation professionnelle devraient aboutir dans le courant de l'année 2006 : refonte de l'enquête Conseils régionaux, enrichissement de la base régionalisée des demandeurs d'emploi en formation, suivi dématérialisé du nouveau contrat de professionnalisation. La DARES contribue par ailleurs activement à la conception des deux enquêtes sur la formation continue qui seront sur le terrain en 2006 : l'enquête Adult Education Survey (auprès des ménages) et l'enquête CVTS 3 (auprès des entreprises).
- Les travaux d'évaluation des mesures de politique d'emploi en termes d'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi seront poursuivis. Afin d'évaluer les contrats mis en place en 2004 et 2005, un nouveau dispositif d'enquêtes par panel sera lancé. Les réflexions en cours conduisent aujourd'hui à privilégier deux pistes : une interrogation légère et rapide des sortants de mesures, fournissant annuellement la situation sur le marché du travail des personnes 3 mois après leur sortie de mesures ; une interrogation plus étoffée mais plus périodique réalisée simultanément auprès des entreprises utilisatrices de contrats et des personnes passées par les mesures.

2 - Travaux nouveaux pour 2006

Initialement prévue pour 2005, l'enquête auprès des personnes candidates à un processus de validation des acquis de l'expérience devrait être effectivement menée au cours de l'année 2006. Cette enquête, effectuée en collaboration avec le CEREQ, devrait permettre de disposer de premiers éléments d'évaluation sur ce nouveau dispositif en vue du rapport que le gouvernement doit présenter au Parlement en 2007.

Au cours de l'année 2006, une enquête sera lancée auprès des entreprises utilisatrices des nouveaux contrats de la loi de cohésion sociale. Cette enquête constituera la première phase du nouveau dispositif d'enquêtes par panel de la DARES.

3 - Opérations répétitives

La sous-direction continuera à suivre les divers dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Les mesures publiques de politique d'emploi et de formation font l'objet de remontées statistiques mensuelles (tableau de bord) et de publications annuelles portant sur les caractéristiques des bénéficiaires, des utilisateurs et des mesures. L'amélioration du système d'information concernant les nouveaux dispositifs de la loi de cohésion sociale permettra d'envisager, à partir de 2006, une publication trimestrielle portant sur les caractéristiques des bénéficiaires et des utilisateurs. Les remontées en 2006 concerneront les mesures suivantes : contrat initiative emploi, soutien à l'emploi des jeunes en entreprise, contrat de professionnalisation, contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat insertion-revenu minimum d'activité, contrat d'avenir, ACCRE, CIVIS accompagnement, emplois familiaux, entreprise d'insertion, association intermédiaire, entreprise de travail temporaire d'insertion, exonérations de charges zonées.

Le département formation professionnelle et insertion des jeunes réalisera des travaux statistiques sur les organismes de formation (exploitation des bilans pédagogiques et financiers), sur l'action des conseils régionaux en matière de formation professionnelle (enquête annuelle), sur les stages en direction des demandeurs d'emploi (base de données consolidée des stagiaires) et sur le compte de la formation professionnelle.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Le suivi du nouveau contrat de professionnalisation, mis en place à partir d'octobre 2004, sera à terme assuré de façon dématérialisée via la constitution d'une base de données alimentée « en temps réel » par les Organismes Collecteurs agréés (OPCA). Les travaux de mise en place de cette application devrait aboutir à la fin 2005 ou au début de 2006. Cela constitue un allègement de la charge des OPCA qui n'auront plus à renvoyer les « contrats papiers » aux Directions Départementales du Travail. Mais l'apport réside également dans le caractère dynamique de cette base, qui contiendra des éléments de suivi des contrats (rupture éventuelle, accès à la qualification et situation professionnelle à l'issue du contrat).

5 - Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Bien que la formation professionnelle soit une compétence décentralisée aux Conseils Régionaux, le système d'information reste encore national à bien des égards. Ainsi, le suivi financier et physique de la formation professionnelle des salariés, renseigné à partir des bordereaux fiscaux 24-83 établis au niveau des entreprises, n'est pas régionalisable pour les entreprises possédant des établissements dans plusieurs régions. Afin de fournir quelques indicateurs régionalisés sur la formation en entreprises, plusieurs sources existantes seront explorées : l'enquête emploi en continu -qui admet depuis peu un module sur la formation continue - pour les aspects physiques et l'enquête sur le Coût de la Main-d'œuvre - auprès des établissements - pour les aspects financiers.

La base de données des demandeurs d'emploi en stages de formation rémunérés par l'Etat, l'Unedic et les Régions, a été étendue à l'ensemble des régions au cours de l'année 2004. Cette base, qui sera enrichie au cours de l'année 2005, devrait notamment aider les Régions à construire des indicateurs homogènes sur l'ensemble du territoire afin de mieux piloter leur action en matière de formation.

L'enquête annuelle auprès des Conseils Régionaux relative au suivi financier et physique de leurs actions en matière de formation continue et d'apprentissage est en cours de refonte. Un test sur six régions va être lancée en 2005 (en parallèle de l'enquête habituelle). L'enquête en vraie grandeur devrait voir le jour en 2006.

Enfin, la mise en place des nouveaux dispositifs du Plan de cohésion Sociale vise à donner davantage d'initiative au niveau local (Etat et collectivités territoriales) dans la gestion et la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Cette volonté accrue de prise en compte de la situation locale du marché du travail conduira à développer une approche plus territoriale des dispositifs de politique d'emploi.

5.2 Aspects européens

La DARES produit annuellement le volet français de la base de données PMT (politiques du marché du travail) d'Eurostat et anime un groupe de travail européen relatif aux indicateurs de devenir des bénéficiaires. Ce groupe a pour mission de proposer à partir de l'examen des sources nationales et des méthodes utilisées des indicateurs de devenir comparables au niveau européen.

La Dares participe au groupe « Indicateurs » du Comité de l'emploi pour l'élaboration des indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi

La Dares rédige annuellement l'annexe statistique du Plan National d'Action pour l'Emploi (PNAE) pour la France

6 - Liste des publications

La formation des chômeurs - Dossier dans France Portrait social – INSEE (Octobre 2004).

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation : un intermédiaire important pour les jeunes peu qualifiés PS n°46.1– Novembre 2004_

Bilan de cinq ans de programme TRACE : 320 000 jeunes en difficulté accompagnés vers l'emploi. – PS N°51.1 – Décembre 2004

Le certificat « Naviguer sur Internet » –PS N°53.1 – Décembre 2004

L'apprentissage en 2003: nouveau tassement des entrées. PS N°53.3 - Décembre 2004

Les stages de formation pour demandeurs d'emploi financés par l'État en 2003 – PS n° 04-2 - Janvier 2005

Le marché de la formation professionnelle continue : un léger ralentissement de l'activité en 2002 – PS n° 05-3 - Février 2005

Les bénéficiaires du RMI dans les contrats aidés : un accès privilégié aux contrats emploi-solidarité - PS N°06.1 - Février 2005

L'insertion par l'activité économique en 2003 - PS N°06.2 - Février 2005

Bilans de compétences et bilans de compétences approfondis : vrais ou faux jumeaux ? PS N°07.1 - Février 2005

Les bilans de compétences : en hausse pour les demandeurs d'emploi, stabilité pour les salariés. PS N°07.2 - Février 2005

L'activité des bénéficiaires de bilans de compétences PS N°07.3 - Février 2005 -

Formation en alternance : le repli des entrées en contrat de qualification s'est amplifié en 2003 - PS N°07.4 - Février 2005

7 - Suivi des travaux prévus au programme de moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête sur la validation des acquis de l'expérience	DARES	En 2006, auprès des personnes ayant candidaté à un processus de VAE	Un rapport au Parlement est prévu avant 2007.	Toujours prévue à cette échéance
Enquête sur la formation professionnelle (CVTS-3)	CEREQ - DARES	En 2006, sur 2005, auprès des entreprises.	Enquête Continuing Vocational Training Survey (CVTS) réalisée en 1992 et 2000.	Toujours prévue à cette échéance
Enquête sur la formation continue	Division emploi de l'Insee, CEREQ, DARES	En 2006, auprès des ménages.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi. éventuellement couplée avec CVTS	Toujours prévue à cette échéance
Enquête auprès des entreprises utilisatrices de contrats aidés (lancement de la première phase du nouveau panel)	DARES	En 2006, auprès des entreprises utilisatrices des nouveaux contrats du plan de cohésion sociale	Cette enquête sera couplée ultérieurement avec une interrogation des bénéficiaires de contrats.	

DARES - Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

1. Exposé de synthèse

La sous-direction « salaires, travail et relations professionnelles » traite des domaines des salaires, du temps de travail, des relations professionnelles, des conditions de travail et de la santé au travail. Elle est en charge du dispositif ACEMO (enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre).

En matière statistique, les éléments essentiels du programme de travail de la sous-direction pour l'année 2005 sont les suivants :

- finalisation de la refonte des enquêtes ACEMO ;
- poursuite et renouvellement des exploitations d'enquêtes sur les rémunérations (salaires de base, primes, caractéristiques des salariés au SMIC), sur les dispositifs d'épargne salariale et les très petites entreprises) ;
- mise en œuvre de la nouvelle édition de l'enquête REPONSE (relations professionnelles et négociations d'entreprise) ;
- amélioration des sources statistiques d'origine administrative sur les relations professionnelles (notamment les accords d'entreprise) ;
- utilisation des enquêtes disponibles (notamment PCV) pour améliorer la connaissance des relations professionnelles (audience des syndicats de salariés) ;
- poursuite des travaux sur le temps de travail (notamment la comparaison des sources statistiques) ;
- exploitation de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) ;
- préparation d'une enquête rapprochant santé et itinéraires professionnels ;
- mise en œuvre de l'enquête Conditions de travail 2005 (complémentaire à l'enquête Emploi 2005) ;
- élaboration d'indicateurs de suivi et de résultats sur le champ du travail dans le cadre de la réforme de l'architecture du budget de l'Etat et pour le plan national d'action pour l'emploi.

Les priorités de la sous-direction pour 2006 en matière statistique seront les suivantes :

- mise en œuvre du dispositif ACEMO « refondu » désormais articulé aux enquêtes ECMOSS, tout particulièrement la nouvelle enquête « Négociation » ;
- études sur les politiques salariales des entreprises (notamment pour ce qui est de la substituabilité / complémentarité des politiques salariales et des dispositifs dits d'épargne salariale) ;
- production d'indicateurs sur les bas et très bas salaires et sur les écarts entre salaires masculins et féminins ;
- études sur la santé et la sécurité au travail : poursuite de l'exploitation de l'enquête SUMER, début de l'exploitation de l'enquête Conditions de travail ;
- amélioration des données sur les accidents du travail et maladies professionnelles (travaux à partir des données émanant des régimes sociaux) ;
- mise en œuvre de l'enquête Santé et itinéraires professionnels (DREES-DARES-CEE) ;
- mise en œuvre de l'enquête COI-TIC (INSEE-DARES-CEE) ;
- exploitation de l'enquête REPONSE ;
- mise en place d'un dispositif d'indicateurs de suivi des relations professionnelles combinant sources administratives et enquêtes (les modalités de concrétisation de cet axe seront conditionnées par le futur du dispositif EPCV).

2. Travaux nouveaux pour 2006

- **Département Salaires et conventions salariales**

- Refonte des enquêtes ACEMO : l'objectif est de présenter le dispositif rénové en demande d'opportunité au début juin 2005, la collecte proprement dite commençant au début de l'année 2006. La préparation de cette refonte a débuté mi-2004. Un comité de pilotage associe largement les partenaires sociaux à la réflexion et aux décisions.

Sont d'ores et déjà actées :

- la suppression de l'enquête annuelle en 2006 au profit du dispositif ECMOSS annualisé (enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires) ;
- la transformation de l'enquête individualisation en une enquête centrée sur la négociation, les instances représentatives du personnel et les conflits, qui serait mise sur le terrain au deuxième trimestre 2006.

Sont encore à l'étude :

- les modalités de suivi des salariés au SMIC à partir de 2006 (enquête nouvelle, modification du questionnaire de l'enquête trimestrielle, autre) ;
- les voies d'une meilleure optimisation des échantillons ;
- les modalités de rénovation des systèmes de pondération et de calcul ;
- le contenu définitif des questionnaires rénovés ;
- l'élargissement du champ des enquêtes à certaines parties du secteur public ;
- l'introduction des téléprocédures dans la collecte ;
- l'amélioration du dispositif logistique de production et de diffusion.

- Collecte de l'identifiant des conventions collectives (IDCC) dans les DADS. La DADS-U (unifiée) permet de repérer la convention collective appliquée à chaque salarié. La généralisation de la DADS-U à partir de 2005 et l'obligation de l'utiliser à compter du 1^{er} janvier 2006 permettra de disposer de données fiables sur l'emploi et les salaires par convention collective.

• **Département Relations professionnelles et temps de travail**

- L'exploitation de l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) sera poursuivie en 2006 et donnera lieu à une valorisation en interne et au travers de post-enquêtes, suite à un appel à projets lancé en 2005.
- La première édition de la nouvelle enquête annuelle ACEMO sur la négociation et les conflits du travail en entreprise sera sur le terrain en 2006 et portera sur l'année 2005.
- La mise en marche du nouveau système d'information (SITERE) pour l'ensemble des services centraux et déconcentrés du ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale devrait permettre de simplifier le système de remontées des données administratives et d'améliorer la collecte des statistiques concernant les licenciements de salariés protégés, les élections professionnelles aux comités d'entreprise et les conflits du travail poursuivant sur ce thème la nouvelle série redressée (rétrapolée depuis 1996). Les indicateurs construits à partir de données d'entreprises devront être complétés par des indicateurs provenant de sources ménages (enquête PCV), permettant notamment de poursuivre la série de taux de syndicalisation des salariés publiée par la DARES.

• **Département Conditions de travail et santé**

- Le département participe, en collaboration avec la Drees et le Centre d'études de l'emploi, au lancement d'un projet d'enquête en population générale sur « Santé et itinéraires professionnels ».
- il assure la préparation, en partenariat avec le CEE, l'Insee, le SESSI, de la prochaine enquête Changements Organisationnels et Informatisation – Technologies de l'Information et de la Communication (COI-TIC 2006).
- en fonction du calendrier et des conditions de mise à disposition des fichiers de la CNAM-TS relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) des travaux visant à améliorer l'information sur ce terrain seront lancés en liaison avec l'Institut de Veille Sanitaire.
- Le département (en relation avec l'InVS) s'inscrira dans l'effort de production de données relatives aux AT-MP visant à couvrir les salariés au-delà du champ concerné par la CNAM-TS.

3. Opérations répétitives

- Enquête trimestrielle ACEMO.

- Enquête annuelle complémentaire ACEMO sur la répartition des salariés et les conventions collectives.
- Enquête annuelle ACEMO sur la négociation (nouveau).
- Enquête annuelle ACEMO sur les petites entreprises.
- Enquête annuelle ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne d'entreprise et l'Actionnariat des salariés (PIPA).
- La collecte des données issues de sources administratives (conflits, élections professionnelles, licenciements de salariés protégés) se poursuivra et les résultats de la comparaison réalisée entre les informations issues des services d'inspection du travail et celles fournies par l'enquête REPONSE seront publiés.
- Le dispositif d'exploitation des accords d'entreprise (tous thèmes confondus) a été remis en cause avec la suppression de la codification en région. Un nouveau dispositif d'analyse statistique du contenu des accords est à mettre en place.

Le département Salaires et conventions salariales a repris l'exploitation des accords liés à l'épargne salariale (y compris les nouveaux dispositifs) précédemment conduite par la DRT.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

• Enquêtes ACEMO

Le nombre de questionnaires adressés annuellement aux établissements a baissé de plus de 50 % depuis 1998. Après le passage des enquêtes ACEMO dans la sphère OCEAN en janvier 1996, l'échantillon est ainsi passé de 62 000 à 57 000 établissements. Dans le cadre de la refonte ACEMO en janvier 1999, cette réduction s'est poursuivie (38 000 établissements sont désormais interrogés) notamment pour les établissements de 10 à 99 salariés. Lors de la refonte des enquêtes ACEMO en 1999 deux voies d'allègement ont été mises en œuvre :

- la simplification des questionnaires ;
- la substitution de certaines sources administratives aux enquêtes (DADS pour les gains).

Cette démarche est poursuivie à l'occasion de la refonte en cours, en supprimant certaines questions obsolètes ou devenues inutiles, en veillant à adapter le questionnement aux systèmes d'information des entreprises pour faciliter la réponse de ces dernières. Des tests seront conduits en ce sens tout au long de 2005.

5. Aspects particuliers du programme

Aspects régionaux et locaux

Assistance méthodologique aux travaux engagés par les SEPES sur la santé au travail.

Aspects « environnement »

Néant.

Aspects européens

Les indicateurs statistiques demandés par Eurostat dans le cadre du règlement STS (heures travaillées dans l'industrie et la construction) sont élaborés et transmis chaque trimestre depuis 2001 par le département Salaires et conventions salariales dans les délais prévus.

Le département fournit également chaque trimestre depuis la mi-2003 une mesure des emplois vacants : un questionnement sur les difficultés de recrutement et le nombre d'emplois vacants a été introduit à cet effet dans le questionnaire de l'enquête trimestrielle, à compter du quatrième trimestre 2002.

En liaison avec la DRT, le département « Conditions de Travail et Santé » représente la France au sein de l'agence européenne sur les risques professionnels (Bilbao) qu'il alimente notamment grâce à l'enquête SUMER. En matière de conditions de travail, le département participe aux travaux de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin). Un expert de la DARES fait partie du groupe mis en place par Eurostat sur les statistiques de risques professionnels.

Enfin la sous-direction a contribué à la définition et la production d'indicateurs de suivi du Plan national d'action pour l'emploi (PNAE) en matière de salaires, d'égalité professionnelle, de relations et de conditions de travail.

6 - Liste des publications

• ORGANISATION DU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL :

Premières Synthèses

Mai 2004 - n°19.2 -	Les conditions de travail des seniors
Mai 2004 - n°19-1 -	Le travail est rendu responsable d'un problème de santé sur cinq
Décembre 2004 - n° 51.3	Le télé travail en France : 2% de salariés le pratiquent à domicile 5 % de façon nomade
Décembre 2004 - n° 52.1 -	L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003
A paraître régulièrement en 2005-	PI-PS sur l'enquête SUMER

• RELATIONS PROFESSIONNELLES et TEMPS de TRAVAIL :

Premières Synthèses

Juin 2004 - N° 26.1 -	La durée collective annuelle du travail fin 2002
Septembre 2004 - n° 39.1 -	Les réticences aux 35 heures : ce qu'en disent des entreprises
Octobre 2004 - n°44-1-	Les femmes dans les comités d'entreprise et délégations uniques du personnel : une parité encore lointaine.
Octobre 2004 - n°44-2 -	Mythes et réalités de la syndicalisation en France.
Janvier 2005 - n°03-2 .	Les élections aux comités d'entreprise en 2002

• RÉMUNÉRATIONS ET SALAIRES, NÉGOCIATIONS SALARIALES :

Premières Informations

Résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO au x ème trimestre :

Février 2004 - n° 08.2	4 ^{ème} trimestre 2003 (provisoires)
Mars 2004 - n° 13.1	4 ^{ème} trimestre 2003 (définitifs)
Mai 2004 - n° 21.1	1 ^{er} trimestre 2004 (provisoires)
Juin 2004 - n° 26.2	1 ^{er} trimestre 2004 (définitifs)
Août 2004 - n° 34.1	2 ^{ème} trimestre 2004 (provisoires)
Septembre 2004 - n° 40.2	2 ^{ème} trimestre 2004 (définitifs)
Novembre 2004 - n° 48.1	3 ^{ème} trimestre 2004 (provisoires)
Décembre 2004 - n° 53.2	3 ^{ème} trimestre 2004 (définitifs)
Février 2005 - n° 08.2	4 ^{ème} trimestre 2004 (provisoires)
Mai 2004 - n°22.1	1999-2002 : Des hausses de salaires de moins en moins individualisées
Juin 2004 - n° 24.1	Temps partiel, contrats aidés et CDD dans les très petites entreprises
Juillet 2004 - n° 28.1	Les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC et des GMR au 1 ^{er} juillet 2003
Août 2004 - n° 33.2	La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2002
Septembre 2004 - n° 38.1	Participation, intéressement, plans d'épargne, plus d'un salarié sur deux est concerné fin 2002
Septembre 2004 - n° 38.2	La participation financière de 1999 à 2002 ; séries statistiques révisées
Mars 2005 (à paraître)	La rémunération des salariés des entreprises en 2003
Mars 2005 (à paraître)	L'individualisation en 2003

Les documents d'études

- Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles, n°80, janvier 2004
- Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes ACEMO n°85, octobre 2004.
- Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ? n°87 - novembre 2004
- Modalités de passage à 35 heures des TPE - n°94-février 2005.

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Enquête ACEMO annuelle sur les négociations en entreprises et les conflits	DARES	2006	Enquête ACEMO	
Organisation du temps de travail	DARES	2007	Complément à l'enquête ACEMO	Enquête spécifique
Durée du travail	INSEE-DARES	Après 2007	Complément à l'enquête emploi	Enquête complémentaire
Projet d'enquête sur "santé et itinéraire professionnel"	DARES DREES	En 2006	Etude CEE en cours.	
Pratiques salariales	DARES	2008	Complément à l'enquête ACEMO	Enquête spécifique
Enquête REPONSE	DARES	2005	Enquête DARES	
Enquête "conditions de travail"	Division emploi de l'Insee - DARES	En 2005.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi.	
Enquête Changements Organisationnels et Informatisation – Technologies de l'Information et de la Communication (COI-TIC 2006	(INSEE-DARES-CEE)	2006	Etude en cours avec l'INSEE et le CEE	

Ministère de la fonction publique DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

1. Exposé de synthèse

Les travaux menés par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP sont essentiellement des enquêtes auprès des administrations ou des exploitations de fichiers administratifs, effectuées à un rythme annuel. Des enquêtes peuvent cependant être lancées ponctuellement pour évaluer l'application de textes réglementaires comme en 2005 l'enquête visant à établir un bilan interministériel sur les mesures de traitement et de prévention contre le risque amiante dont l'exploitation se prolongera en 2006.

La mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les projets de modernisation de la fonction publique conduiront le bureau à revoir en 2006 plusieurs de ses enquêtes pour y intégrer de **nouveaux indicateurs de gestion des ressources humaines**.

La décentralisation, le transfert d'emplois de l'État vers la territoriale, la mobilité recherchée d'une administration à l'autre conduisent à poursuivre **l'analyse de l'emploi sur les trois fonctions publiques**. Aussi en 2006, dans le cadre de l'observatoire de l'emploi public se poursuivront les études sur la localisation de l'emploi public, sur la mobilité et sur l'évolution des qualifications et des métiers pour éclairer la politique de gestion des effectifs et des compétences. Des travaux sur les recrutements, la résorption du travail précaire ou l'égalité professionnelle nourriront l'évaluation des politiques interministérielles. L'analyse de l'emploi par grande filière professionnelle sera approfondie dans ce cadre.

Par ailleurs, avec l'exploitation de l'enquête sur l'aménagement et le temps de travail, le bureau développera des travaux pour **améliorer la connaissance de l'organisation et des conditions de travail dans la fonction publique**. Ainsi en 2006 la DGAFP lancera une nouvelle enquête sur les absences pour maladie et participera à l'enquête changement organisationnel et informatisation qui sera étendue, à titre expérimental, à la fonction publique.

Enfin en 2006, le projet interministériel de création d'un noyau commun aux systèmes d'information des ressources humaines des ministères devra permettre d'alimenter un **infocentre fonction publique** qui sera progressivement utilisé pour les études et analyses sur la fonction publique. Il devrait à terme se substituer à plusieurs des enquêtes administratives réalisées auprès des ministères.

2. Travaux nouveaux

2.1 Enquêtes nouvelles ou renouvelées

- nouvelle enquête auprès des ministères sur les absences pour maladie dans la fonction publique de l'État. L'élaboration du questionnaire se fera en 2005 en tirant profit de l'expérience de l'enquête ARTT de 2004.
- rénovation de l'enquête positions statutaires dans le cadre de la LOLF
- rénovation de l'enquête sur les bénéficiaires de la loi handicapés : le questionnaire sera modifié pour tenir compte de la loi de février 2005 sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État.

2.2 Exploitations nouvelles

- étude de l'organisation du temps de travail à partir de l'enquête ARTT
- analyse de l'emploi public par filière à partir du système d'information sur les trois fonctions publiques.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes annuelles auprès des directions de personnel

L'ensemble de ces enquêtes portent sur le champ de la fonction publique de l'État et sont dans la mesure du possible régionalisées :

- la formation professionnelle des agents de l'État
- les recrutements de la fonction publique de l'État

Le recensement porte sur l'ensemble des recrutements par concours et examens de titularisations de l'année antérieure, la sélectivité des concours et le profil des candidats recrutés. Des informations complémentaires permettent maintenant de localiser les concours déconcentrés.

- les accidents du travail et les maladies professionnelles
- les emplois de direction et d'inspection générale (part des femmes)

L'enquête couvre maintenant les trois fonctions publiques.

- la place des femmes dans les jurys de concours
- la place des femmes dans les organismes consultatifs

3.2 Exploitation de fichiers et de documents administratifs

- dernière exploitation des "verts" budgétaires (annuelle)
- exploitation des procès-verbaux des commissions administratives paritaires centrales (annuelle sur la période des 3 années précédentes)
- exploitation des systèmes d'information sur les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux :

Le bureau des statistiques exploite un fichier résultant du système d'information de l'INSEE sur les agents de l'État, celui de l'enquête auprès des collectivités territoriales et de celui de l'enquête de la DREES sur les établissements de santé.

Ces fichiers constituent une source essentielle pour les études.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Non concerné.

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

- Etude sur l'emploi des trois fonctions publiques par département pour éclairer la politique de ressources humaines des pouvoirs publics dans le cadre de la décentralisation.
- Régionalisation progressive de l'ensemble des enquêtes sur la fonction publique de l'État en commençant par celle portant sur les recrutements.

5.2 - Aspect « environnement »

Rien à signaler

5.3 - Aspects « européens »

Rien à signaler

6. Liste des publications

Les résultats détaillés de chaque enquête font l'objet d'un rapport spécifique (*Résultats*) transmis aux directeurs de personnel et aux organisations syndicales. Certains sont présentés aux commissions paritaires ad hoc. Les résultats synthétiques sont présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique puis publiés dans **le rapport annuel de la fonction publique : faits et chiffres** (à l'automne de chaque année). Les études sur les trois fonctions publiques alimentent **le rapport de l'observatoire de l'emploi public**.

Des synthèses sont diffusées sous forme de 4 pages « *Point Stat* » :

- « Lente féminisation de la haute fonction publique en 2002 », n° 4-2004
- « Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2002 » (n°5-2004)
- « mobilité et retour au pays des fonctionnaires » n°6 2005
- « l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en 2003 à paraître

autres publications :

- « l'emploi public est tiré par le fonction publique territoriale » Économie et statistique 2004
- « La localisation de l'emploi public » rapport 2004 de l'OEP
- « Situation des attachés dans l'administration » septembre 2004.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Pas de modification importante par rapport à ce qui a été déjà présenté à l'exception d'une nouvelle enquête réalisée en 2005 pour dresser un bilan interministériel des mesures de traitement et de prévention contre le risque amiante.

La mise en place d'un infocentre fonction publique au cours de l'année 2006 va modifier les conditions de recueil de l'information et permettra à terme des études et analyses plus précises de l'emploi public.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) Département Entrées dans la vie active

1. Exposé de synthèse

Le passage d'enquêtes de cheminement segmentées par niveau de formation à l'interrogation unique d'une génération de sortants de formation initiale (au sens du bilan formation-emploi) représente une inflexion importante du système statistique d'observation de l'insertion professionnelle au CEREQ. L'enquête Génération 92 a amorcé ce nouveau dispositif qui rend possible des exploitations correspondant à de fortes attentes des utilisateurs (comparaison d'indicateurs d'insertion standard selon le diplôme, le domaine de formation ; entrée des débutants dans les différentes catégories sociales ou familles de professions ; entrée des débutants dans les secteurs d'activité).

Depuis l'automne 1999, le CEREQ a travaillé à la mise en cohérence de l'ensemble de son système d'enquêtes sur l'insertion professionnelle, en tenant compte de l'apport de l'enquête "génération 92". Le souci de produire périodiquement des résultats comparables a conduit à la **réalisation régulière d'enquêtes de type " génération "**.

On peut distinguer deux finalités principales pour ces enquêtes :

- **produire des données standards**, dans un délai relativement court après l'interrogation, et comparables d'une enquête à l'autre, dans une perspective **d'aide à la décision**. Les indicateurs utilisés sont des indicateurs d'état (taux d'emploi, taux de chômage, PCS....) et de parcours mis au point au cours de l'exploitation de " génération 92 ".
- **contribuer à la compréhension des processus d'insertion** en mettant l'accent sur une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur 5 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Une hypothèse envisageable, qui placerait la France dans une logique voisine de celle de certains de ses partenaires européens, pourrait même être de prévoir une troisième interrogation partielle à 10 ans, permettant d'aller vers du longitudinal long.

Par rapport au précédent dispositif d'enquête, les enquêtes " génération " intègrent les préoccupations particulières touchant à la mesure statistique de l'impact des politiques d'emploi, jusque-là traitées dans le cadre d'enquêtes spécifiques (panels jeunes).

Les enquêtes génération s'enchaînent au rythme d'une génération nouvelle de sortants tous les trois ans :

- **une enquête génération pleine** (40 000 questionnaires environ), en deux étapes :
 - . une première interrogation à trois ans après la sortie du système éducatif, principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels ;
 - .. des ré-interrogations à 5, à 7 ans (voire 10 ans) plus centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme) et permettant entre autre d'approfondir certains constats de la première étape (par exemple sur les insertions les plus problématiques).
- **une enquête " mini-génération "** reproduisant sur une taille plus réduite (10 000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la génération pleine.

On va donc vers l'enchaînement suivant : génération 98 (avec plusieurs interrogations) ; mini-génération 2001, génération 2004 (avec plusieurs interrogations), mini-génération 2007, ...

Ce dispositif doit permettre aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales portant sur les jeunes issus de certains niveaux formation, de certaines spécialités de formation ou sur des jeunes ayant bénéficié de certaines mesures pour la formation. Les échantillons peuvent donc être élargis en conséquence, plutôt sur les « mini-génération » pour des raisons techniques.

2. Travaux nouveaux ou rénovés pour 2006

Génération 2004, constitution de la base de sondage

Aucune enquête téléphonique n'est prévue en 2006 mais plusieurs opérations préliminaires à la réalisation de l'enquête auprès de la Génération 2004 sont prévues. La constitution de la base de sondage des jeunes présumés sortis de formation initiale en 2004 a été lancée en 2005 et va se poursuivre. Si elle est suffisamment avancée, l'envoi d'un petit questionnaire postal sera effectué en 2006 auprès d'un échantillon de jeunes. L'objectif de cette opération est en outre de repérer les jeunes qui ont poursuivi des études en 2004-2005 et qui sont « hors champ » et d'améliorer l'information concernant leurs coordonnées téléphoniques.

Exploitations de Génération 1998

Une troisième interrogation de la génération 1998 (sept ans après leur sortie de formation initiale) aura lieu à l'automne 2005. L'exploitation de cette nouvelle interrogation aura lieu en 2006.

3. Opérations répétitives

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

Néant

6. liste des publications

Bref - Lettre mensuelle d'information sur les travaux du CEREQ

- « Pourquoi changer de région en début de vie active ». V. Roux, BREF CEREQ n° 210 juillet-août 2004
- « Lorsque le processus d'insertion professionnelle paraît grippé ». V. Mora, BREF CEREQ n° 206 mars 2004
- « Les jeunes issus de l'immigration. De l'enseignement supérieur au marché du travail ». FRICKEY Alain -, MURDOCH Jake, PRIMON Jean-Luc, BREF CEREQ n° 206 février 2004
- « Les jeunes « sans qualification » Un groupe hétérogène, des parcours divers ». C. Gasquet *BREF CEREQ* n° 202 novembre 2003
- « Les jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur ». G. Thomas, *BREF CEREQ* n° 200 septembre 2003
- « Quelle utilité les cap et bep tertiaires ont-ils aujourd'hui ? ». T. Couppié, A. Lopez, *BREF CEREQ* n° 196 avril 2003
- « L'enseignement supérieur professionnalisé. Un atout pour entrer dans la vie active ? » J-François Giret, Stéphanie Moullet, Gwenaëlle Thomas, n° 195 mars 2003
- « Géographie de l'insertion – Plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud ». D. Martinelli, *BREF CEREQ* n° 186, mai 2002.

- " Génération 98 – A qui a profité l'embellie économique ? ". D. Epiphane, JF Giret, P. Hallier, A. Lopez, JC. Sigot, BREF CEREQ n° 181, décembre 2001.

Ouvrages

- " Quand l'école est finie...Premiers pas dans la vie active de la Génération 98 " . Céreq, 2002
- " De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98 " , J-F. Giret, S. Moullet, G. Thomas. Céreq, Décembre 2002.
- " Quand les jeunes entrent dans l'emploi " coordonné par M. Arliot et H. Eckert, La Dispute 2002

Revues

« De l'école à l'emploi. » Les débouchés filière par filière. Quelles formations pour quel métier. Le lien formation-emploi analysé par quinze spécialistes. ALTERNATIVES ECONOMIQUES, janvier 2005, Hors-série pratique n° 17, 144 p.

« Ces territoires qui façonnent l'insertion », Dossier, FORMATION EMPLOI, juillet-septembre 2004, n° 87, pp. 45-62

Tableaux statistiques sur le site web du Céreq

Génération 98 – indicateurs standard d'insertion par diplôme – décembre 2002.

7. Suivi du programme à moyen terme 1999-2003

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Dispositif rénové d'observation des entrées dans la vie active	CEREQ -Départ. Entrées dans la vie active	- Génération 2001 : achevé - 3 ^e interrogation de Génération 98 : en préparation - Génération 2004 : en préparation	La génération 98 fera l'objet de quatre interrogations : 2001, 2003, 2005 et 2008.

Centre d'études de l'emploi - CEE

1 – Synthèse

Le CEE n'est pas à proprement parler un organisme producteur. Il participe cependant directement à l'élaboration de sources statistiques en co-production avec les services spécialisés ou la coordination d'ensembles d'acteurs ou de prestataires (en 2006, l'enquête COI – Changements organisationnels et informatisation-, enquête SIP – Santé, itinéraires professionnels -), mais aussi indirectement par ses capacités d'expertise qui conduisent ses chercheurs à réaliser des post-enquêtes ou retours sur le terrain suite à une enquête statistique afin d'évaluation, ou à participer à des groupes de pilotage d'enquêtes (en 2006, le CEE contribuera aux suites des enquêtes OFER et SUMER de la DARES, et de l'enquête « relations de coopération au travail dans les établissements de santé » de la DREES ; il participera à l'enquête « perception subjective des salaires » de la DARES). Ce sont les actions qui seront conduites à ces différents titres en 2006 qui sont rapportées dans les rubriques de « travaux nouveaux ou rénovés », suivies pour mémoire d'un bref exposé sur l'utilisation des sources au CEE.

2 – Travaux nouveaux ou rénovés

2.1 – Participation à l'élaboration de sources statistiques (coordination, coproduction)

L'enquête « **Changements organisationnels et Informatisation** » (COI)

Il s'agit d'un dispositif d'enquêtes couplées entreprises / salariés, développé et réalisé au sein d'un consortium qui réunit l'INSEE, la DARES, CEE, le SESSI, le SCEES et le SES-DAI. Le volet « entreprises » de l'enquête cherche à cerner la manière dont l'entreprise mobilise les outils de gestion de l'organisation du travail et des ressources humaines et les outils techniques couramment regroupés sous les termes de TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). La collecte auprès des salariés apporte une information complémentaire à l'information « entreprises » sur les caractéristiques organisationnelles des postes de travail et sur les usages des TIC. Cette enquête permet d'évaluer les effets des nouvelles formes de management sur le travail. Sa mise en relation avec d'autres sources sur les entreprises permet d'étudier les performances productives et les besoins de main d'œuvre associés aux nouvelles formes d'organisation.

Les volets « salariés » et « entreprises » ont reçu leur avis d'opportunité favorables rendus par le CNIS respectivement les 30 septembre 2004 (interinformation statistiques sociales) et 8 octobre 2004 (interinformation statistiques d'entreprises). Un dossier sera déposé pour l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique du CNIS en 2005. L'année 2005 est principalement consacrée à l'élaboration des questionnaires et à leurs tests. La collecte du volet « entreprises » viendra ensuite fin 2005/début 2006 puis la collecte du volet « salariés » au dernier trimestre 2006.

Par rapport à l'édition 1997, le dispositif d'enquêtes est partiellement renouvelé. Le volet « entreprises » est articulé à une enquête européenne sur les Technologies de l'Information et des Communications (enquête TIC). Le champ de l'enquête est étendu au delà de l'industrie aux secteurs de la construction, des transports, du commerce et des services, ainsi qu'aux entreprises de 20 à 50 salariés et aux salariés précaires. Le questionnement de l'enquête est renouvelé.

L'enquête 2006 est élaborée au travers de quatre structures : le comité de coordination COI-TIC qui met au point la stratégie de l'enquête, discute du partage du travail et des problèmes à résoudre ; le comité de pilotage-concertation du volet « salariés » COI qui élabore le questionnaire « salariés » et le comité de pilotage-concertation du volet « entreprises » COI-TIC qui élabore le questionnaire « entreprises ». La réunion méthodologique met au point la méthode de sondage à deux niveaux « entreprises » et « salariés ». L'INSEE organise et finance la collecte auprès des entreprises. La DARES finance la collecte auprès des salariés. Celle-ci est organisée conjointement par la DARES et la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales. Les autres Services Statistiques Ministériels participent au comité de coordination et interviennent dans les phases de conception, de test et d'exploitation du dispositif d'enquête.

Le rôle spécifique du Centre d'Etudes de l'Emploi est d'organiser la conception de l'enquête et la coordination du dispositif en vue du couplage entreprise/salariés.

L'enquête « **Santé – itinéraires professionnels** » (SIP)

A la suite du bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et des itinéraires professionnels (réalisé au CEE à la demande de la DREES et de la DARES), la conception d'un outil complémentaire à l'existant avait été entreprise. En étroite collaboration avec l'INSEE, la DREES et la DARES, le CEE poursuit la mise au point du questionnaire. Il a notamment la charge d'animer le comité scientifique constitué sur ce projet et d'œuvrer à la mise au point du protocole de l'enquête qui guidera la formation des enquêteurs et la production des fichiers de données. Après avoir sollicité un avis d'opportunité du CNIS, dans le courant de l'année 2005 un dossier sera déposé pour l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique du CNIS.

L'enquête se déroulera à la fin 2006, sauf si des impératifs de l'INSEE conduisaient à retarder cette échéance d'un trimestre. L'échantillon, prévu pour représenter une population générale âgée de 20 à 74 ans, est établi à partir de l'« échantillon démographique permanent » de l'INSEE. Il bénéficiera ainsi des éléments d'informations rétrospectifs et prospectifs issus de l'état civil et des recensements successifs.

2.2 – Interventions à titre d'expert, pré enquête, post enquêtes

. Le CEE participe au Groupe d'exploitation de l'enquête **OFER (offre d'emploi et recrutement)** pilotée par la DARES.

. Contribution au projet d'enquête sur **la perception subjective des salaires** (DARES). L'enquête se déroulera fin 2006 et en 2007.

. Sur convention avec la DARES, le CEE réalisera en 2006 **une post enquête du dispositif SUMER** (Surveillance médicales des risques professionnels) auprès de salariés et d'établissements employeurs, destinée à éclairer le thème : « travail soutenable et restructurations ».

. Après avoir contribué au Comité de pilotage, le CEE réalisera une post enquête à l'enquête sur les **relations de coopération au travail dans les établissements de santé** de la DREES.

2.3 – Au titre d'utilisateur :

Outre les différents fichiers des enquêtes auxquelles il aura contribué et les fichiers appariés aux fichiers de l'enquête COI, le CEE utilise couramment l'enquête sur l'emploi et différentes enquêtes complémentaires associées, ainsi que les enquêtes REPONSE, et différents fichiers d'origine administrative, notamment. En 2006, le CEE travaillera particulièrement sur l'enquête complémentaire « conditions de travail » et probablement sur les fichiers d'origine administrative sur les quatre contrats du plan de cohésion sociale.

3 – Opérations répétitives

Néant

4 – Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet au CEE

5 – Aspects particuliers du programme 2005

5.1 – Aspects « régionaux et locaux »

Ces aspects sont abordés essentiellement dans le cadre de l'utilisation de sources nationales, en particulier de différents fichiers administratifs dans le cadre des travaux d'évaluation des politiques publiques. Ces travaux peuvent conduire à la production de statistiques et d'indicateurs aux niveaux locaux, notamment les Zones d'emploi et les Zones urbaines sensibles.

5.2 – Aspects « environnement »

Sans objet au CEE

5.3 – Aspects « européens »

Le volet « entreprises » de l'enquête COI est articulé à une enquête européenne sur les **Technologies de l'Information et des Communications** (enquête **TIC**)

Le CEE intervient aussi sur le projet « **Statistiques européennes sur l'organisation du travail** ».

Au titre d'utilisateur, les fichiers individuels du panel européen des ménages, ainsi que les Labour Force Cost Surveys et la base SESPRO d'EUROSTAT seront utilisés pour des travaux liés à divers appel d'offres européens.

Agence nationale pour l'emploi - ANPE

Direction des études et statistiques

1 – L'OBSERVATOIRE DE L'ANPE EN 2005

Né en 1998, l'Observatoire de l'ANPE a pour objectif de mettre à profit le capital d'information sur le marché du travail, extrêmement riche, dont l'Agence dispose « naturellement » de par son rôle de médiateur. En analysant et en diffusant cette information, la Direction des Etudes et Statistiques entend tirer des enseignements utiles au réseau de l'ANPE comme à ses partenaires institutionnels.

L'Observatoire propose deux types de produits :

1. des publications sous formes de « Cahiers » ou d' « Essentiels », mises à disposition du public
2. un colloque bisannuel intitulé « Les Entretiens de l'Emploi », dont la quatrième édition a lieu les 23 et 24 mars 2005 sur le thème suivant : « Migrations internationales et gestion de l'emploi » .

Le travail d'études et de publication statistique diffusé dans les publications de l'Observatoire porte sur 3 champs de préoccupations :

- 1 - l'activité et l'emploi : l'évolution et les modalités de l'offre de travail ;
- 2 - le marché du travail et les marchés du travail par métier : équilibres, déséquilibres et intermédiation ;
- 3 - la connaissance des publics : les demandeurs et leurs trajectoires.

Sur tous ces champs, le programme de travail pluriannuel de l'Observatoire poursuit deux objectifs :

- le développement d'une production d'études et de statistiques récurrentes fondée sur des enquêtes périodiques ou sur des exploitations statistiques des bases de données de l'Agence ;
- l'approfondissement chaque année d'un ou deux thèmes particuliers donnant lieu à des productions exceptionnelles de données ou d'études.

I.1 – Statistiques et enquêtes récurrentes.

En 2006 la production d'information statistique récurrente devrait comprendre principalement :

- pour mémoire : la publication sous double timbre DARES-ANPE des statistiques mensuelles du marché du travail dans la Série Premières Informations de la DARES ;
- la poursuite de la publication sous double timbre DARES-ANPE de statistiques trimestrielles sur les tensions sur le marché du travail (dans la série Premières Synthèses) ;
- la publication trimestrielle de données d'enquête sur la reprise d'emploi des demandeurs sortis. Issues d'une enquête co-produite par la DARES et l'ANPE chaque trimestre depuis juin 2001, ces données viennent compléter la statistique du marché du travail. Car chaque mois, la publication des flux sortants du chômage par motif laisse apparaître l'imprécision de l'information statistique construite sur les seules bases administratives : plus de la moitié des sorties sont sans motif défini (demandeurs absents au contrôle). L'enquête fournit des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie et ce, de façon à éclairer plus précisément la question centrale de la reprise d'emploi tant quantitativement que qualitativement (type de contrat, type d'emploi...).
- la réalisation d'une enquête annuelle
 - * renouvelée sur les anticipations des entreprises en matière d'activité et d'embauche
 - * et, avec l'Unédic, sur les besoins de main d'œuvre.
- une étude annuelle intitulée " Les métiers qui bougent ". Cette publication analyse des indicateurs d'évolution des familles professionnelles, construits sur la base du fichier historique

des demandeurs d'emploi et permettant d'apprécier l'évolution des marchés du travail par métier en termes de fluidité, de rotation, d'insertion ou de précarité ;

- le développement de " portraits statistiques " par catégories de publics de demandeurs d'emploi.

I.2 – Etudes ponctuelles

Programme non défini.

2 – TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2006 (dont travaux d'évaluation)

Programme non défini.

3 – OPERATIONS REPETITIVES

Les productions statistiques récurrentes seront poursuivies (cf.partie I). Sauf mention contraire, elles sont annuelles :

- statistiques mensuelles du marché du travail (DARES/ANPE);
- indicateurs trimestriels sur les tensions sur le marché du travail (DARES/ANPE);
- Enquête anticipations des entreprises ;
- Métiers qui bougent ;
- Portraits statistiques des demandeurs d'emploi :
Ex : chômeurs de longue durée, jeunes, femmes, Rmistes, handicapés...
- Enquête trimestrielle sur les sorties du chômage.

4 – ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Sans objet pour l'ANPE.

5 – ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2006

5.1 Aspects régionaux ou locaux

Pas d'évolution.

5.2 Aspects environnements

Sans objet.

5.3 Aspects européens

Pas de programme établi.

PARTIE 6 – LISTE DES PUBLICATIONS A PARAITRE EN 2005

<i>INTITULE</i>	<i>SORTIE</i>
Les anticipations des entreprises – Enquête novembre 2004	Mars 2005
Les employeurs qui recrutent par Internet	Mars 2005
Le chômage des étrangers : portrait statistique	Mars 2005
Dossier documentaire : Migrations internationales et gestion de l'emploi	Mars 2005
Le chômage des personnes handicapées : portrait statistique	Avril 2005
Le chômage des plus de 50 ans : portrait statistique	Avril 2005
Les Actes des quatrièmes Entretiens de l'Emploi : migrations internationales et gestion de l'emploi : Cahier	Juin 2005
Les métiers qui bougent : Cahier	2005
La récurrence du chômage : portrait statistique	2005
Le chômage des cadres : portrait statistique	2005
Le chômage des bénéficiaires du RMI : portrait statistique	2005
Les sorties du chômage	2005
Le chômage des intérimaires et des intermittents du spectacle	2005
Le chômage dans les métiers des services aux personnes	2005

PUBLICATIONS SOUS DOUBLE-TIMBRE DARES-ANPE

<i>INTITULE</i>	<i>Série</i>
Le marché du travail (mensuel)	Premières Informations
Les tensions du marché du travail (trimestriel)	Premières Informations

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) Observatoire de l'emploi territorial

1. Exposé de synthèse

L'action du Centre National de la Fonction Publique Territoriale « CNFPT » se situant sur le champ du recrutement, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'établissement a développé, depuis 1991, l'observation et l'anticipation sur les emplois, les métiers et la formation des territoriaux.

L'observatoire de la fonction publique territoriale met en œuvre le programme des études nationales :

- décidé par les instances délibérantes du CNFPT (commission emploi et prospective, conseil national d'orientation et conseil d'administration),
- élaboré et validé par la formation spécialisée n°1 du conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

A l'instar des programmes annuels précédents, cette proposition pour l'année 2006, se fonde sur deux orientations générales qui visent à :

- consolider les partenariats avec le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (conformément à l'article 11 de la loi du 26 janvier 1984, les capacités d'observation, d'analyse et de prospective du CNFPT contribuent à donner au CSFPT les moyens de son action), la Direction Générale des Collectivités Locales, l'INSEE, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et notamment l'observatoire de l'emploi public, les associations d'élus... ;
- renforcer la fonction d'observation et de prospective au service des missions de l'établissement.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1 Enquêtes nouvelles

- Enquêtes statistiques régionales sur les emplois territoriaux par secteurs d'activités (en partenariat avec l'INSEE) : Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin, Provence Alpes Côte d'Azur, Picardie
- Enquêtes statistiques régionales sur les métiers territoriaux : Guyane, Réunion
- Observation des pratiques de formation des collectivités territoriales

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Perspectives démographiques de la FPT : mise à jour des tendances.
- Mise à jour du répertoire des métiers territoriaux.

3. Opérations répétitives

- *L'enquête de conjoncture sur l'emploi territorial n°11*

Cette enquête retrace, tous les ans et avec un délai de fabrication de trois mois, la situation et les grandes tendances de l'emploi territorial. Elle se fonde sur les réponses téléphoniques d'un panel de 2500 collectivités.

- *Synthèse des bilans sociaux 2004*

Réalisée à la demande du conseil supérieur de la fpt et en partenariat avec la DGCL.

- *Livrets statistiques sur les cadres d'emplois de catégorie A, B et C relevant des compétences du CNFPT et des CDG.*

Ils présentent, chaque année, sous forme de fiches, pour les cadres d'emplois de catégorie A et B, des indicateurs chiffrés sur les effectifs, les concours, les vacances et offres d'emplois...

- *Bilan annuel de l'application de la Loi Sapin* (catégories A et B) : intégration directe et concours réservés.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises (collectivités territoriales)

- Dématérialisation de la collecte d'informations (formulaire en ligne pour les enquêtes de conjoncture)

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional.

5.2 Aspects « Environnement »

Rien à signaler

5.3 Aspects européens

Rien à signaler

6. Liste des publications

Toutes les publications de l'observatoire sont disponibles et téléchargeables sur le site : www.observatoire.cnfpt.fr

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2005
présentés à d'autres formations du CNIS

(Pour information)

	page
Formation Agriculture	47
Formation Commerce, services	48
Formation Démographie, conditions de vie	49
Formation Éducation, formation	52
Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie	54
Formation Santé, protection sociale	55
Formation Statistiques régionales et locales	57
Formation Transports, tourisme	58

Formation Agriculture

INSEE - Direction des statistiques d'entreprises Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

En matière d'**études**, le travail de la division est, de façon permanente, largement consacré aux travaux d'appariement et à leur exploitation : appariement entre le RICA et la source fiscale ménages (IRPP) de façon à pouvoir étudier les revenus extérieurs des ménages agricoles ; appariement entre le RA 2000 et les fichiers fiscaux entreprises. Un nouvel appariement entre le RICA et l'IRPP devant se faire en 2005 sur les revenus 2003, l'année 2006 sera en partie consacrée à son exploitation. Celle-ci devrait contribuer, avec d'autres études de la division ainsi qu'un certain nombre de contributions extérieures, à un ouvrage de la collection Référence (Insee) sur l'agriculture et les agriculteurs dont la rédaction commencera dès 2005.

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) Direction des statistiques et des études économiques et financières

La direction des Statistiques et des Etudes Economiques et Financières de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques des régimes de sécurité sociale relevant du code rural. Ces statistiques font partie des éléments justificatifs financiers détaillés des recettes et des dépenses que doit fournir à sa tutelle la MSA en tant que gestionnaire d'un service public. Elles permettent également la réalisation de simulations nécessaires à l'évaluation de l'impact de mesures nouvelles économiques ou sociales. Pour cela, elle crée ou maintient des systèmes d'informations par branche de cotisations (salariées et non-salariées) et de prestations (maladie, famille, vieillesse et accidents du travail).

Formation Commerce, services

Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation
Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

La sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME.

La sous-direction n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Opérations répétitives :

- Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DCASPL
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

Formation Démographie, conditions de vie

Ministère de la culture et de la communication Département des études et de la prospective (DEP)

Les années précédentes ont été marquées par un investissement important pour développer la connaissance de l'emploi culturel et notamment de l'emploi dans le spectacle. Cet effort - conduit dans le cadre de la Commission permanente sur l'emploi (dite Commission Seibel) du Conseil national des professions du spectacle - sera poursuivi et les travaux statistiques correspondants deviendront annuels.

- **Exploitations nouvelles de fichiers administratifs**

- Exploitation des DADS.

Une exploitation de cette source a déjà été réalisée sur le seul secteur du spectacle - par la Division "Emplois et revenus" de l'INSEE, dans le cadre des travaux de la Commission Emploi du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS). L'extension de cette exploitation à l'ensemble des activités culturelles sera réalisée par le DEPS en 2005 et reconduite tous les ans.

- Exploitation du fichier du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO)

L'exploitation de ce fichier constitue une étape essentielle dans l'amélioration de la connaissance de l'emploi intermittent dans le spectacle. Elle s'inscrit en complément des données de la Caisse des Congés spectacles qui ne concerne que les employeurs professionnels du spectacle.

- **-Exploitation de données d'enquêtes et de fichiers administratifs**

- Exploitation des données du ministère de l'éducation pour assurer un suivi annuel des formations artistiques et culturelles dans le cadre scolaire et universitaire.

- Établissement de statistiques annuelles sur l'emploi culturel à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE

- Exploitation du fichier de la Caisse des Congés Spectacles pour développer la connaissance de l'emploi intermittent dans le spectacle:

Aspects particuliers du programme

Aspects régionaux et locaux

- Production annuelle à partir de 2006 de données régionales sur l'emploi dans le spectacle à partir de l'exploitation des fichiers nationaux des organismes professionnels réunis dans la Commission permanente sur l'emploi du CNPS.

Institut national d'études démographiques (INED)

Après collecte avec l'INSEE du volet ménages de l'enquête **Familles et Employeurs** en deux vagues (fin 2004 et mars 2005), l'Ined réalise la collecte du volet employeurs entre février et juillet 2005. L'originalité de cette enquête est de comporter deux volets : l'un auprès des ménages et l'autre auprès des employeurs. Elle a pour but de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes. Elle vise à éclairer les comportements familiaux par les contextes professionnels et trajectoires d'activité et à étudier comment les contextes familiaux sont pris en compte sur les différents lieux de travail. Le volet ménages est une enquête en face-à-face, réalisée en collaboration avec l'Unité de Méthodologie Statistique de l'INSEE, portant sur les personnes de 25 à 44 ans et leurs conjoints éventuels. Le volet employeur est une enquête postale réalisée auprès des employeurs (établissements de 20 salariés et plus) des personnes interrogées

dans le premier volet. Elle a donc lieu le plus rapidement possible après le volet ménages, dès récupération du fichier adresses des employeurs. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en 2004 et a été examinée par le Comité du label le 5 avril 2004. Les travaux d'apurement, d'appariement, de pondération s'étendront jusqu'à début 2006, l'exploitation des données et leurs publications commenceront à partir de 2006.

Dans le cadre du projet d'enquêtes « **Generation and Gender Surveys** » lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe basée à Genève (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'initiatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou *FFS*), l'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et notamment à l'élaboration du questionnaire. La mise en œuvre de l'enquête française est assurée conjointement par l'INED et par l'INSEE (division « Enquêtes et études démographiques »). Comme les enquêtes FFS, l'enquête « **Etude des Relations familiales et intergénérationnelles** », ou ERFI (version française de « Generation and Gender ») est une enquête internationale centrée sur la description et l'explication de la dynamique de la construction de la famille, mais son approche a été élargie à plusieurs autres thèmes et notamment aux relations de genre et aux relations entre générations.

La collecte est prévue en septembre et octobre 2005, auprès de 10 000 personnes de 18 à 79 ans. L'Ined a obtenu en 2004 l'avis d'opportunité pour cette enquête et le label d'intérêt général en février 2005. Début 2006 aura lieu l'apurement-codage du fichier de données, dont l'exploitation commencera en avril 2006. Rappelons que l'enquête ERFI est conçue pour être un panel en trois vagues à trois ans d'intervalle. La seconde vague de l'enquête est donc *a priori* prévue pour 2008.

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Direction du personnel et de l'administration
Mission Bases de données et informations statistiques

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse, sports et vie associative » (à l'occasion du dernier changement de gouvernement, le ministère a retrouvé le champ jeunesse¹, qui faisait traditionnellement partie de ses attributions, auquel s'est adjoint le champ vie associative). Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de plusieurs axes : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue et favoriser la cohérence des dispositifs statistiques avec les acteurs de l'étude du sport, extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport, développer le dialogue avec les acteurs de l'étude de la vie associative, qu'ils soient au sein du ministère, qu'ils y soient rattachés ou qu'ils lui soient extérieurs.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures interviennent et notamment l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».

Travaux nouveaux

Amélioration du suivi de l'emploi dans le domaine de compétence du ministère

2005 étant consacré à l'analyse des différentes sources statistiques existantes : Enquête Emploi, DADS, SIRENE, 2006 doit être consacré à l'élaboration d'un dispositif de suivi statistique de l'emploi dans les domaines du sport, de l'animation culturelle et de la vie associative. Ce suivi doit s'articuler avec les données sur les diplômes délivrés par le ministère et permettre une analyse de l'adéquation de l'offre et de la demande de travail dans ces domaines.

Opérations répétitives :

Les emplois-jeunes du champ « Jeunesse et sports »

Une exploitation d'un extrait du fichier CNASEA / DARES transmis trimestriellement par la DARES permet de repérer les catégories d'employeurs, la nature des contrats et le profil des bénéficiaires dans le champ « jeunesse et sports » tel qu'il a été défini par l'instance d'évaluation.

Un dispositif analogue devrait s'ajouter pour le suivi des emplois CIVIS.

¹ Au sein du gouvernement précédent, le champ jeunesse était rattaché au ministère en charge de l'éducation

Formation Éducation, formation

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction de l'évaluation et de la prospective

Travaux statistiques rénovés

SIFA (Système d'information sur la formation des apprentis) :

L'enquête sur support papier (dite enquête n 51) demandait à chaque Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de remplir des tableaux sur les effectifs d'apprentis selon les formations suivies, le sexe, l'origine scolaire, etc. Le nouveau système consiste pour les CFA à transmettre des fichiers individuels. Cela ouvre la possibilité de faire à la demande tous les croisements de critères possibles, et également de repérer les doubles entre fichiers d'élèves et fichiers d'apprentis.

Les négociations avec chacune des Régions (qui ont la responsabilité de l'apprentissage) et la mise en place technique dans chaque CFA progressent lentement. On estime que 7 ou 8 régions enverront des fichiers d'apprentis début 2006.

Rénovation de l'enquête sur la validation des acquis de l'expérience dans les universités

Après une étude menée en 2004 dans une quinzaine d'universités on sait mieux comment les universités ont pris en main la VAE, quels sont les circuits de gestion et de décision et à quels endroits on peut recueillir l'information la plus pertinente et la plus fiable. Après une confrontation des données recueillies dans les différents ministères (emploi, affaires sociales, agriculture...), et une harmonisation des concepts et de nomenclatures, la rénovation de l'enquête sera donc entreprise en 2006.

Opérations répétitives

Thème 1 : effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

Collectes par questionnaire

- 10 Les effectifs d'apprentis (enquête rapide)
Sera supprimée après la mise en place de SIFA
- 51 Les effectifs dans les centres de formation d'apprentis (CFA) (enquête détaillée) (*pour les CFA ne fournissant pas de fichier informatique*)
Sera supprimée après la mise en place de SIFA
- 27 Les écoles d'ingénieurs publiques et privées (*pour les établissements hors SISE*) *Sera supprimée après l'extension de SISE à ces établissements*

Thème 2 : personnels enseignants et non-enseignants

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 65 Le personnel rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale (fichiers de paye)
- 29 Les mouvements des corps d'instituteurs et professeurs des écoles : constat et prévisions
- 22 Le service des enseignants dans les établissements publics du 2nd degré
- 64 Les absences non remplacées des enseignants

Thème 5 : vie scolaire et universitaire, examens, diplômes et bourses

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 4 Les résultats aux examens des enseignements technologiques et professionnel

- 59 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*enquête rapide sur les résultats agrégés par académie*)
- 60 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*résultats et notes au niveau individuel*)
- 62 La validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel et technologique
- 67 La validation des acquis professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur

Thème 6 : formation continue

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 42 La formation continue des enseignants et des ATOSS (applications AGAPE, AGORA, EPP, GAIA)
- 63 Bilan des actions de formation continue dans les GRETA et les CAFOC (application STAGE qui sera remplacée en 2007 par PROGREG)
- 6 Bilan des actions de formation continue dans l'enseignement supérieur

Thème 7 : insertion, liaison formation-emploi

Collecte par questionnaire

- 74 L'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement scolaire
- 75 L'insertion professionnelle des jeunes sortis d'apprentissage

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER**

Enquête annuelle sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortis de l'enseignement agricole :

Enquête statistique auprès des ménages. Les enquêtés sont sortant d'environ 1 000 établissements et centres de formation d'apprenti (les établissements et centres existant sont exhaustivement concernés). Sont enquêtés en alternance les élèves et apprentis ayant préparé un BTA ou un CAPA, et les élèves et apprentis ayant préparé un BEPA ou un BTSA (deuxième année).

En 2006, le niveau interrogé sera celui du BEPA et du BTSA. L'enquête analyse le cheminement scolaire et professionnel des jeunes durant les 45 mois qui suivent une formation professionnelle agricole terminée en 2002.

**Centre d'études et de recherches sur les qualifications - CEREQ
Département Production et usage de la formation continue (DFC)**

L'enquête CVTS-3, volet français de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises sera réalisée en 2006. L'enquête sur les déclarations des dépenses de formation continue des entreprises (24-83) sera reconduite. Elle constituera l'un des moyens d'évaluation des effets de l'entrée en vigueur de la réforme de la formation professionnelle continue, l'année 2005 étant la première année pleine d'application de la réforme.

Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

Ministère de la défense Observatoire économique de la défense (OED)

Le recensement des agents de la Défense

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED élabore annuellement un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers individuels de paye, et saisit ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations et d'analyses systématiques (flux d'entrées-sorties, calculs de GVT) et d'une diffusion partielle, en ce qui concerne les données agrégées, vers les services fournisseurs ainsi que la Direction financière. Celles-ci sont largement reprises dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Direction des affaires financières - Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Travaux sur les données comptables issues des déclarations BIC

L'exploitation annuelle des données comptables issues des déclarations Bic en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise devrait bénéficier de l'automatisation des procédures de publication permettant de réduire les délais de mise à disposition de l'information.

Ministère délégué à l'industrie Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

L'accès aux fichiers des DADS et des sources fiscales permettra un développement notable, des analyses et des études, notamment sur la qualification des emplois, sans alourdir la charge statistique des entreprises.

Formation Santé, protection sociale

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Direction de l'actuariat statistique

Les projets statistiques pour 2006 doivent rentrer dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CNAV pour la période 2005-2008. La COG, en cours de préparation, devrait être signée en mars 2005.

Cette convention fixe comme objectif de réussir la mise en œuvre de la réforme des retraites, faire de la CNAV et des organismes régionaux des acteurs reconnus dans le domaine de la retraite et de la vie à la retraite. Dans cet axe s'inscrit l'amélioration de la capacité d'expertise de la CNAV afin d'assurer le suivi de la réforme et de mesurer son impact dans la perspective des rendez-vous de 2005 et 2008 et la poursuite des travaux sur la régionalisation des études.

Le système d'information mis en place par la DAS doit permettre d'obtenir des données nouvelles, tout en maintenant les anciennes séries. Des tableaux nouveaux seront mis en place pour suivre les effets de la réforme 2003 en accord avec les services de l'Etat.

Les fichiers flux des nouveaux retraités (en provenance du SNSP : Système National des Statistiques des Prestataires) assortis des carrières sont un dispositif essentiel pour suivre la réforme.

L'échantillon au 1/20^{ème} des référentiels nationaux sur les assurés SNGI, SNGD, SNGC et SNSP tiré en mai 2004 est un outil d'évaluation sur la retraite et sera la base des simulations sur le changement de législation et des études de projection des charges du Régime Général.

Les projections à long terme du Régime Général seront établies à partir du modèle de microsimulation et du développement du modèle global basé sur le modèle dynamique de cas types pondérés, d'après l'étude sur la typologie des carrières.

L'expertise régionale sera développée par la réalisation de projections de charges et pour le suivi de la réforme d'août 2003.

L'Infocentre sur le SNSP déployé sur un Univers stock et un Univers flux permettra des requêtes au niveau national et régional, avec une programmation de requêtes d'entreprises.

Ministère de la santé et de la protection sociale

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Dans le domaine social, une nouvelle enquête « **minima sociaux** » sera réalisée en 2006 sur les allocataires du RMI, de l'ASS et de l'API. Cette enquête s'inscrira dans le dispositif d'évaluation de l'impact de la décentralisation du RMI et de la mise en place des mesures d'insertion prévues dans le projet de loi de cohésion sociale. Elle comportera notamment un volet de questions communes à l'enquête « minima sociaux » menée en 2003 et à l'enquête spécifique au RMI menée en 2001, en vue d'une analyse comparative.

S'agissant du suivi des **professions sociales**, la DREES a entamé la mise en place d'un dispositif de suivi statistique régulier, à partir d'une exploitation des enquêtes en population générale (enquête Emploi notamment).

Le suivi de la **réforme des retraites** se concrétisera, d'une part avec un recueil de données agrégées en provenance des caisses des retraites, et d'autre part, par le suivi de la montée en charge des nouveaux dispositifs d'épargne retraite non obligatoire. A l'horizon 2006, une enquête sur les comportements de départ en retraite pourra être montée à partir de l'Échantillon inter-régimes de cotisants.

Démographie des professions de santé

Les données de démographie médicale tirées du répertoire ADELI continueront à faire l'objet d'un redressement statistique annuel, conformément aux conclusions du rapport du CNIS sur l'« Harmonisation des données de démographie médicale » publié en septembre 2002. (1^{er} trimestre 2005, 3^{èmes} trimestres 2005 et 2006).

Les statistiques annuelles détaillées sur la démographie médicale seront publiées aux 1^{er} et 4^{ème} trimestres 2005 et au 4^{ème} trimestre 2006 pour les médecins.

Des données de démographie des professions de santé complémentaires (issues des fichiers du Conseil National de l'Ordre des médecins ou de l'Ordre des pharmaciens) seront par ailleurs mobilisées pour réaliser ou actualiser des projections démographiques sur ces professions (2005-2006).

Effectifs des professionnels de santé exerçant à l'hôpital

Une expertise des différentes sources disponibles sur les effectifs des établissements de santé sera faite. Il s'agira dans un premier temps de comparer ADELI et SAE, et, dans la mesure du possible, d'étendre cette comparaison aux DADS ou aux sources de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (SPE...). Les résultats des premiers travaux de comparaison seront notamment utilisés pour l'harmonisation des données sur les infirmiers. L'ensemble de ce travail pourrait faire l'objet d'une contribution pour le prochain rapport annuel de l'observatoire de la démographie.

Carrières des professionnels de santé

Dans un objectif de moyen terme, une réflexion devra être menée sur les outils à mobiliser ou mettre en place pour mieux observer les carrières (ou tout du moins les cessations d'activité) des professionnels de santé, et en particulier des professionnels passant par le salariat (Répertoire partagé des professionnels de santé, DADS, échantillon de cotisants, données CNAV, enquête *ad hoc... en continu*)

Revenus des professionnels de santé

- Revenus des professionnels de santé libéraux

Une réflexion sur les adaptations souhaitables de la méthodologie d'analyse des revenus libéraux sera initiée (adaptation à la nouvelle classification des actes médicaux, révision des veilles sur les partages prix / volume, traitement des déclarations de société dans les données fiscales, voire changement de source de données...).

Un investissement sur les données du SNIIRAM et une réflexion sur les possibilités offertes par ce dernier dans ce domaine devront notamment être prévus (*en continu, 2005 et 2006*).

La possibilité de reconstituer des revenus complets des professionnels de santé libéraux continuera à être étudiée. Un point sera fait sur les sources statistiques expertisées à ce jour dans cette optique, dont aucune en l'état n'a paru pouvoir répondre entièrement au problème (pas de possibilité d'appariement entre revenus salariaux et d'indépendants via l'ACOSS ou les données DGI...). La possibilité d'une modification à la marge d'une des sources existantes pourrait être envisagée (*en continu*).

- Revenus des professionnels de santé salariés

A moyen terme, les possibilités d'exploitation des DADS sur le champ des professions de santé devront être analysées, en vue d'une réflexion à mener sur l'observation des revenus des salariés. Toujours à moyen terme, des travaux comparatifs ou complémentaires pourraient également être menés sur les sources sur les salaires dans la fonction publique hospitalière de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins.

Formation Statistiques régionales et locales

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des études et des statistiques locales

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail... La disponibilité de trois exercices (1999, 2001, 2003) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la Fonction Publique Territoriale avant les transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales.

Un important travail de simplification du recueil de ces rapports sera entrepris, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème. 2006 sera l'année de mise en œuvre de ce bilan rénové, qui portera sur les données au 31/12/2005.

Par ailleurs un effort particulier sera entrepris en matière de connaissance des **rémunérations** dans les collectivités locales.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12/2006 devrait être aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option ».

Formation Transports, tourisme

INSEE - Direction des statistiques d'entreprises Département des activités tertiaires

Le suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, reste une priorité pour les prochaines années. Les différentes approches méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Ministère délégué au tourisme Direction du tourisme

L'emploi dans le tourisme

Le suivi conjoncturel de l'emploi dans le secteur HCR est mené en liaison avec le Département de la conjoncture de l'Insee.

L'analyse de l'emploi touristique est poursuivie essentiellement avec le pôle Tourisme de l'Insee et les directions régionales. L'Insee a confié au PSAR de Marseille une mission de renouvellement des méthodes d'analyse de l'emploi touristique. Ces travaux devraient aboutir en juin 2005 et donc être utilisables ensuite.

La DT commanditera des travaux complémentaires auprès d'équipes universitaires.

Fiches descriptives d'enquêtes

Pour avis d'opportunité

	Page
<i>Enquête répondant à une demande européenne</i>	
Enquête « participation sociale », module secondaire SRCV2006	60
Enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé de 2007	62

Autres enquêtes

Enquête de cheminement tous niveaux « Génération 2004 »	64
Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO	67
Enquête ACEMO trimestrielle	69
Enquête complémentaire ACEMO sur la répartition des salariés et les conventions collectives	73
Enquête ACEMO PIPA sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié	76
Enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés	79

Pour information

	Page
Enquête « Santé et itinéraire professionnel »	82

Module secondaire SRCV 2006 - Participation sociale

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. A l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit rajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2006, le module secondaire est intitulé Participation sociale.

1. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2006 est organisé par la division revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire du dispositif SRCV associé à l'enquête 2006 est intitulé Participation sociale.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs détaillés de ce module secondaire sont de mieux connaître la fréquence de participation à des manifestations culturelles, à des activités formelles et informelles, ainsi que de mesurer le niveau d'intégration avec la famille, les amis et les voisins.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. A ce titre, il fait l'objet, tout comme le projet de module secondaire sur la Participation sociale, d'un règlement de la commission (règlement n°13/2005 de la commission du 6 janvier 2005).

Outre la Commission Européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de pauvreté et d'exclusion, et plus généralement par la participation sociale.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés font référence soit à la période courante, soit aux 12 derniers mois. Il s'agit de :

- Participation à des manifestations culturelles (cinéma, spectacle, sites culturels, évènements sportifs)
- Intégration avec la famille, les amis, les voisins (fréquence de rencontre, capacité à demander de l'aide)
- Participation à des activités formelles et informelles (partis politiques, associations professionnelles, organisations religieuses, etc).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine de la participation sociale, corrélées avec les variables du dispositif centrées sur les revenus et les conditions de vie. Outre des études classiques sur le thème de la participation sociale, ce module secondaire permettra d'approcher la pauvreté relationnelle. De manière plus

générale, il devrait permettre d'étudier les interdépendances entre les divers types de pauvreté, pauvreté monétaire, subjective, relationnelle et en conditions de vie.

Des premières études d'interdépendance entre les différents types de pauvreté avaient déjà pu être réalisées à partir des données du panel européen. Cette enquête permettra donc de compléter les premières études déjà réalisées, et de les ré-actualiser, compte tenu de la demande de nos partenaires dans ces domaines.

La dernière enquête portant sur les préoccupations de participation sociale remonte à octobre 2002 (partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages). Mais cette enquête ne portait que sur la participation à des activités formelles et n'abordait ni l'intégration familiale, ni les pratiques culturelles et sportives ; en outre, beaucoup moins précise sur les revenus, elle ne permettait pas de traiter des questions de pauvreté monétaire.

7. Unités enquêtées

Les personnes interrogées pour ce module secondaire sont l'ensemble des personnes interviewées dans le cadre de l'enquête 2006 associée au dispositif SRCV.

8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

10. Comité de concertation

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Néanmoins, le questionnaire sera conçu en étroite collaboration avec la division Conditions de vie des ménages du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie. Les principaux partenaires de l'Insee sur ce thème (DARES, DREES) seront également sollicités au moment de la conception de ce questionnaire.

11. Diffusion des résultats

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre N+1 pour l'enquête transversale, N étant l'année de collecte, les revenus mesurés étant principalement ceux de l'année civile N-1.

Les données issues du module secondaire collecté en 2006 figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2008 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans Economie et statistique et dans Insee-première. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

Enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé de 2007

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Division Emploi, Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête complémentaire sur les accidents du travail, maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête se place dans le contexte suivant : une nouvelle stratégie a été mise en place par la Communauté européenne sur la santé et la sécurité au travail pour 2002-2006. Trois axes nouveaux apparaissent : prendre en compte les changements du travail et les nouveaux risques en particulier ceux de nature psycho-sociale, consolider la culture de la prévention, réduire les coûts directs et indirects liés à la sécurité et la santé. Les objectifs de l'enquête sont donc de comptabiliser les accidents du travail, les maladies professionnelles et les absences liées de plus de 3 jours, de regarder si elles varient par secteur d'activité, statut d'emploi, durée du travail et type de contrat de travail. Le complément national sur les problèmes de santé et de handicap a les mêmes objectifs, mais sur le champ élargi de tous les problèmes de santé (de plus de 3 mois) ou de handicap.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement communautaire n° 384/2005 du 7 mars 2005 donnant le thème de l'enquête « Accidents du travail et problèmes de santé liés au travail », qui sera complété vers novembre 2005 par un règlement précisant le contenu exact, d'une part ; demande de la DARES et de la DREES d'autre part.

Utilisateurs potentiels : Eurostat, DARES, DREES, INSEE.

5. Principaux thèmes abordés

Nombre d'accidents du travail et durée de l'absence ainsi occasionnée ;
 Nombre de maladies liées au travail et durée des absences ainsi occasionnées ;
 Repérage des maladies de longue durée (toutes causes) et des handicaps ;
 Reconnaissance du handicap ;
 Lien avec l'emploi, le chômage et l'inactivité.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Une partie de l'enquête (accidents et maladies du travail) sera réalisée dans toute l'Europe la même année et dans tous les pays en complément de leur enquête sur les forces de travail. La caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés recense les accidents et maladies professionnelles. L'objectif ici est aussi d'élargir le champ des maladies professionnelles, sans se restreindre à celles reconnues comme telles par la sécurité sociale. En 2001, on a réalisé une enquête européenne sur les problèmes de santé et de handicap et le travail (complément de l'enquête Emploi 2001).

7. **Unités enquêtées** (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), **champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu de l'année 2007.

8. **Période de collecte** (même approximative) **et service réalisant la collecte**

La collecte sera étalée sur toute l'année 2007. Le maître d'œuvre est la division Emploi. La collecte est décentralisée dans les divisions enquêtes auprès des ménages des directions régionales de l'INSEE.

9. **Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

La durée du questionnaire devrait être de 20 minutes au maximum pour les personnes pour lesquelles le questionnement est le plus long (personnes ayant eu des accidents de travail, personnes ayant eu des maladies professionnelles, personnes ayant des problèmes de santé ou de handicap). La durée devrait être de 5 à 8 minutes pour les autres personnes. Des tests sont prévus dès novembre 2005 et en 2006.

10. **Comité de concertation** : composition effective ou envisagée

Les personnes consultées pour établir le contenu du questionnaire seront des représentants de la DREES, de la DARES et de la CNAM. Le contenu théorique de la partie européenne du questionnaire est de fait établi au niveau européen par une « task force » décidant du texte du règlement (i.e. une liste de 11 variables ou informations). La division Emploi fait partie de cette « task force ». Le questionnaire français reste à l'initiative de l'INSEE sachant qu'il doit permettre la constitution des 11 variables (informations) décrites dans le règlement.

11. **Diffusion des résultats**

Envoi d'un fichier de données individuelles à Eurostat. Diffusion dans les conditions habituelles du fichier (DARES, DREES, chercheurs, etc.). Pas de retour particulier prévu auprès des enquêtés. Publication de premiers résultats sous forme d'un Insee Première.

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2004

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1 – Service producteur

Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq)
Département des Entrées dans la Vie Active

2 – Intitulé de l'enquête

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif

3 – Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête s'inscrit dans la continuité du nouveau dispositif de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA) initié en 1997 avec une première enquête auprès des jeunes sortis du système éducatif en 1992 à tous les niveaux de formation.

L'objectif général du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Il est également de permettre une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur une période de 3 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Enfin ces enquêtes doivent permettre de repérer comment interviennent diverses mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes, en début de vie active.

Ces enquêtes s'enchaînent au rythme d'une génération nouvelle de sortants tous les trois ans avec en alternance :

- **une enquête « génération pleine »** (40 000 questionnaires environ), en deux étapes :

a) une première interrogation à trois ans après la sortie du système éducatif, principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels ;

b) des ré-interrogations à 5, à 7 ans (voire à 10 ans) plus centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme) et permettant entre autre d'approfondir certains constats de la première étape (par exemple, sur les insertions les plus problématiques, l'intégration dans l'entreprise ou les débuts de carrière).

- **une enquête « mini-génération »** reproduisant sur une taille plus réduite (10 000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la génération pleine.

On obtient donc l'enchaînement d'enquêtes suivant : génération 98 (avec plusieurs interrogations) ; mini-génération 2001(avec une seule interrogation en 2001), génération 2004 (avec plusieurs interrogations), mini-génération 2007, ...

La présente fiche concerne la première interrogation au printemps 2007 d'un échantillon national de 40 000 jeunes sortis de formation initiale en 2004.

4 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ministères de tutelle du Céreq :

Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement et de la Recherche,
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Divers Ministères ou Régions selon les demandes d'extensions.

5 – Principaux thèmes abordés

Cette enquête vise à évaluer l'insertion professionnelle des jeunes sortants de formation initiale à travers leurs caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale), leur parcours scolaire, leur situation à la date d'enquête et rétrospectivement, leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

6 – Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'INSEE et les enquêtes IVA ou IPA de la DEP (Ministère de l'Education Nationale).

Les enquêtes « Génération » du Céreq se caractérisent par une plus large couverture du champ des sortants de formation initiale que les enquêtes IVA ou IPA (limitées aux sortants de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement professionnel court) et par des tailles d'échantillon permettant des analyses plus fines par diplômes et spécialités que les enquêtes emploi.

Les enquêtes « Génération » apportent également un éclairage longitudinal. Elles permettent d'analyser non seulement la situation des jeunes débutants à moyen terme (3 ans, 5 ans ou 7 ans) mais également leurs cheminements professionnels durant leurs premières années de vie active.

7 – Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Il s'agit d'enquêter des individus sortis de formation initiale en 2004.

Dans un premier temps, dès 2005, une base de sondage de jeunes « présumés sortants » doit être constituée.

Tous les niveaux et spécialités de formation initiale étant concernés, le Céreq va entrer en contact avec :

- les rectorats pour les formations scolaires de l'éducation nationale (Bases Elèves Académiques),
- les lycées agricoles,
- les Centres de Formations d'Apprentis,
- les Universités,
- les IUFM,
- les écoles dispensant des formations de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles de la santé et du social...).

Afin de pouvoir contacter efficacement les individus concernés par l'enquête, en 2007, le Céreq mènera ensuite deux types d'opérations :

- l'envoi en 2006, d'un petit questionnaire postal auprès d'un échantillon de jeunes. Cette opération va dans le sens des recommandations du comité du label pour améliorer le taux de réponse. L'objectif de cette opération est à la fois d'améliorer l'information concernant les coordonnées téléphoniques des jeunes mais aussi de repérer ceux qui ont poursuivi des études en 2004-2005 et qui sont « hors champ »,
- une actualisation des adresses et des téléphones à travers une recherche des coordonnées dans les fichiers de France Télécom.

L'interrogation de 2007 comprendra une partie « qualification » destinée à vérifier à chaque fois que l'individu au téléphone est le bon et qu'il est réellement sorti de formation initiale en 2004.

L'objectif final est d'enquêter un échantillon national d'environ 40 000 sortants de formation initiale mais quelques extensions nationales et régionales viendront compléter cet échantillon, en fonction de la demande des Ministères et des régions.

8 – Période de collecte et service réalisant la collecte

L'interrogation aura lieu vers mars 2007 et permettra de mesurer l'insertion professionnelle trois ans après la sortie du système éducatif. Elle sera téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur et précédée d'un avis postal à tous les enquêtés les informant de l'opération.

La réalisation des enquêtes par téléphone sera confiée à un sous-traitant choisi selon la procédure officielle des marchés publics.

Il(s) sera (ou seront) chargé(s) de concevoir la mise en place informatique du questionnaire (masque de saisie), d'envoyer la lettre-avis et d'effectuer la passation des 40 000 questionnaires.

9- Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 20 minutes.

10 – Groupe de pilotage

Lors de la conception de la précédente enquête sur les sortants de 1998, qui initiait ce dispositif, un groupe de concertation élargi avait été mis en place, composé d'administrateurs du Céreq de divers horizons (partenaires sociaux, recherche, éducation, formation professionnelle, région...).

Pour cette nouvelle enquête sur les sortants de 2004, un groupe analogue sera mis en place. Il sera composé de représentants des deux ministères de tutelles (Education Nationale et Emploi), de l'ONISEP, de branches professionnelles, de partenaires sociaux, de Régions et du monde de la Recherche.

Un groupe de suivi technique sera également reconduit avec la DEP, la DESCO et la DES du côté de l'Education Nationale et avec la DARES du côté Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce groupe comprendra également des statisticiens et des chercheurs.

11 –Diffusion des résultats

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation). Des indicateurs statistiques seront mis en ligne sur le site Web du Céreq. Les individus enquêtés seront informés, au cours de l'enquête, sur les moyens d'accéder aux premiers résultats.

Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Dares – Département Emploi.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) dans les établissements de 10 à 49 salariés.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Compléter les informations obtenues grâce à la déclaration de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés ou plus, afin d'avoir des informations sur les entrées et sorties de personnel dans les établissements de 10 salariés ou plus.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Utilisateurs : Insee, Dares, DRTEFP, OREF, directions régionales de l'Insee, SSM, ANPE et organismes de recherches.

5. Principaux thèmes abordés

Effectifs de début et fin de période et détail des mouvements d'entrée par nature de contrat (CDI ou CDD) et de sortie par motif (fin de contrat, démission, licenciement...), selon l'âge, le sexe et la nationalité des personnes concernées, ainsi que la qualification requise.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'ensemble EMMO/DMMO est la seule source sur les flux d'entrée et de sortie de salariés par nature de contrat (par rapport aux enquêtes et aux sources administratives permettant de comparer les stocks).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Enquête portant sur les établissements de 10 à 49 salariés, avec un taux de sondage au cinquième ou aux deux cinquièmes pour certaines régions qui assurent la collecte et la gestion, soit un peu plus de 50 000 établissements.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Enquête postale trimestrielle, collecte assurée dans les DRTEFP pour les régions impliquées dans la gestion et par un sous-traitant pour les régions gérées directement à la Dares.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps maximum dépend du nombre de mouvements du trimestre, qui peut être, exceptionnellement, très élevé. Dans au moins 90 % des cas, il n'y a pas plus de 10 mouvements, ce qui prend au maximum ½ heure.

10. Groupe de pilotage : composition effective ou envisagée

Groupe utilisateur des résultats fusionnés EMMO/DMMO.

11. Diffusion des résultats

Retour d'information à l'unité enquêtée.

Principaux indicateurs sur le site du ministère de l'emploi, du travail et de cohésion sociale : www.travail.gouv.fr .

Publications Dares conjoncturelles (trimestrielles et annuelles) et, ponctuellement, structurelles selon les problématiques.

Publications DRTEFP.

Fourniture de fichiers à des chercheurs après passage au Comité du secret, déclaration à la CNIL et signature d'une convention.

Enquête Acemo trimestrielle

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
 Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête Acemo trimestrielle.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête trimestrielle est au centre du dispositif Acemo. Elle a plusieurs objectifs principaux :

- elle fournit l'évolution des salaires de base - salaire mensuel de base (SMB) et salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) -, utile au suivi de la conjoncture salariale, à l'indexation du Smic et au calcul d'indices de prix du travail ;
- elle sert à mesurer la durée hebdomadaire du travail offert et ses fluctuations de court terme ;
- en matière d'emploi salarié, elle est une des sources utilisées pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi et fournit une proportion de salariés à temps partiel et en contrat à durée déterminée.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

De façon générale, l'enquête trimestrielle fournit des indicateurs conjoncturels sur l'emploi salarié, la durée hebdomadaire de travail et l'évolution des salaires. Elle répond ainsi à des demandes européennes, ministérielles, des syndicats, des organisations professionnelles, des conseils généraux, et plus généralement de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Concernant les indicateurs devant être fournis à l'Union Européenne, l'enquête trimestrielle Acemo répond au règlement n°1165/98 du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, qui prévoit notamment la fourniture par les Etats membres d'un certain nombre de statistiques trimestrielles : nombre de personnes occupées, volume d'heures de travail effectuées, masse salariale. Par ailleurs, dans le cadre d'un accord informel (*Gentlemen's Agreement*), le taux d'emplois vacants est également transmis depuis 2002. Le département de l'emploi et revenus d'activité de l'Insee utilise en outre les informations de l'enquête sur la durée du travail pour calculer les indices du coût de la main-d'œuvre, dont l'élaboration est définie par le règlement communautaire n°450/2003 du 27 février 2003.

Concernant les indicateurs conjoncturels du marché de l'emploi, l'enquête trimestrielle Acemo permet de suivre les évolutions salariales dans les entreprises. C'est à partir de cette enquête qu'est calculé le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) qui intervient dans la revalorisation du Smic². Les évolutions de salaires de base mesurées servent par ailleurs à indexer les salaires dans certains secteurs d'activité (transports, salaires des ouvriers d'Etat, etc.).

² Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 17 janvier 2003 dite « Fillon », le Smic était indexé sur la hausse des prix à la consommation (hors tabac) et sur la moitié de l'augmentation annuelle du pouvoir d'achat du SHBO,

Au sein du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, la Dares et la Direction des relations du travail sont intéressées par la publication de statistiques par grandes catégories de conventions collectives, pour répondre à une attente forte des partenaires sociaux sur ce thème. Le département Relations professionnelles et temps de travail et la mission Analyse économique de la Dares utilisent les données sur la durée du travail pour évaluer les fluctuations de court terme du volume d'heures de travail et les moyens employés par les établissements pour y faire face : recours aux heures supplémentaires ou complémentaires et proportion de salariés concernés, recours au chômage partiel, à l'intérim ou à la modulation du temps de travail, etc.

Les statistiques sur l'emploi font appel à l'enquête trimestrielle Acemo car c'est la seule source disponible au moment de la publication des résultats provisoires sur l'emploi salarié trimestriel, 45 jours après la fin du trimestre considéré. Les résultats servent aussi à l'Insee pour établir les comptes trimestriels, notamment pour mesurer un volume d'heures travaillées et l'évolution de la masse salariale.

Sur le thème des salaires, les chargés d'études et chercheurs peuvent être intéressés par l'aspect panel de l'enquête, puisque l'on suit pendant plusieurs trimestres le salaire de base de postes prédéfinis (par exemple pour analyser la diffusion d'une hausse du SMIC).

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde quatre thèmes :

- l'emploi salarié et ses différentes formes : effectif total, part de salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée, recours à du personnel intérimaire ;
- les fluctuations à court terme de la durée du travail : durée collective hebdomadaire de travail, recours au forfait en nombre de jours, volume d'heures supplémentaires ou complémentaires et effectifs concernés ;
- le suivi des rémunérations des postes de travail les plus représentatifs : évolution du salaire horaire de base ouvrier et du salaire mensuel de base par grande catégorie de salariés ;
- l'existence ou non de difficultés de recrutement et le taux d'emplois vacants.

Les indicateurs sont calculés pour chacun des secteurs d'activité. Par ailleurs, les indices de salaires mesurés suivent le salaire de base, c'est-à-dire hors primes, indemnités et autres formes de rémunération. Ce sont des indices à « structure constante » qui suivent le salaire associé à un poste de travail et à un niveau hiérarchique donnés.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête trimestrielle est l'une des sources utilisées pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi salarié, les autres principales sources provenant des organismes d'assurances chômage (Unédic) ou de recouvrement des cotisations et contributions sociales (Acos). Cependant, c'est la seule source disponible au moment de la publication des résultats provisoires sur l'emploi salarié trimestriel, 45 jours après la fin du trimestre considéré.

Il s'agit également de la seule source statistique qui fournit une évolution conjoncturelle des salaires de base, ainsi que des fluctuations à court terme de la durée de travail. En outre, compte tenu de la suppression de l'enquête annuelle Acemo, elle fournira dans des délais raisonnables des éléments sur le recours aux heures supplémentaires ou complémentaires : volume d'heures et effectifs salariés concernés.

En matière d'information sur les formes d'emploi (proportion de salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée) par secteur d'activité, elle complète utilement l'enquête Emploi, qui ne peut donner de résultats à des niveaux assez fins de la nomenclature d'activité.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'établissement. Cependant, certaines entreprises ayant une gestion centralisée de leur politique salariale et ne disposant donc pas facilement de certaines informations au niveau de leurs établissements, sont autorisées à répondre de façon groupée sur un même questionnaire pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des établissements situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics, c'est-à-dire hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901. La possibilité d'étendre le champ au secteur « santé et action sociale non marchandes » sera étudiée.

Environ 37 000 unités seront enquêtées. Les établissements de 250 salariés ou plus seront interrogés de façon exhaustive ; les établissements de l'échantillon de taille inférieure seront pour leur part renouvelés par quart chaque année.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Selon le cas, les informations demandées portent sur l'ensemble du trimestre (rémunérations versées, heures supplémentaires), le dernier mois du trimestre (salaire mensuel de base) ou le dernier jour du trimestre (effectifs salariés). Chaque trimestre, la collecte débutera la dernière semaine du trimestre sur lequel porte l'enquête. Une première relance des établissements non répondants sera réalisée 25 jours après la fin du trimestre, une deuxième 45 jours après la fin du trimestre. Un constat de non réponse sera en outre envoyé à 1 500 unités de grande taille 70 jours après la fin du trimestre.

Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire a été allégé par rapport à la version précédente, certaines questions obsolètes (notamment sur la réduction du temps de travail) ou difficilement mobilisables (sur les nombres d'heures rémunérées ou de journées de chômage partiel) ayant été supprimées.

Par ailleurs, pour le calcul de l'évolution des salaires, il est demandé d'indiquer le salaire mensuel de base pour douze postes représentatifs dont le libellé d'emploi et le niveau hiérarchique sont pré-imprimés. Les effectifs de chaque niveau hiérarchique ne sont pas demandés chaque trimestre, mais environ une fois tous les quatre ans afin de mettre à jour le dispositif de pondérations utilisé pour le calcul de l'évolution des salaires : c'est l'objet de l'enquête complémentaire Acemo (cf. fiche descriptive correspondante).

Le temps de réponse à l'enquête est évalué en moyenne à une heure.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage réunit les représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (départements de l'Emploi et des revenus d'activité, de la Conjoncture, du Système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

11. Diffusion des résultats

Les résultats seront mis à disposition dans un délai particulièrement bref :

- les résultats provisoires seront publiés à 45 jours ; c'est dans ce laps de temps l'unique source disponible qui fournit des indicateurs sur l'emploi et les salaires (SHBO / SMB) au niveau NES 4 (ensemble, industrie, construction, tertiaire) et la durée du travail au niveau agrégé ;

- les résultats définitifs seront publiés à 80 jours ; les résultats sont beaucoup plus détaillés et de nouveaux indicateurs sont introduits (taux de CDD, de temps partiels, de salariés au forfait, volume d'heures travaillées, etc.).

Le jour de disponibilité des résultats est connu quatre mois à l'avance.

Les résultats sont publiés sur différents supports de diffusion de l'Insee et de la Dares :

- "Premières informations", publication de la Dares, le jour de la diffusion ;
- Bulletin Mensuel des Statistiques du Travail (BMST) – Dares ;
- "Informations Rapides" – Insee ;
- Bulletin Mensuel de Statistique (BMS) – Insee ;
- site internet du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (Dares).

Par ailleurs, des retours d'information aux établissements enquêtés sont réalisés de deux façons :

- les principaux résultats du trimestre $t-1$ seront indiqués sur le questionnaire de l'enquête portant sur le trimestre t .
- une synthèse des résultats de l'année écoulée sera envoyée à la fin du premier trimestre lors du routage de l'enquête portant sur le premier trimestre.

Enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête complémentaire annuelle apporte des informations structurelles qui complètent celles fournies par l'enquête trimestrielle. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- mesurer la couverture conventionnelle de branche des établissements et des salariés ;
- attribuer aux établissements ou entreprises de l'échantillon de l'enquête trimestrielle un code de convention collective principale ;
- définir des emplois repères pour le suivi des salaires de base dans l'enquête trimestrielle.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Au sein du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, la Dares et la Direction des relations du travail souhaitent connaître la couverture conventionnelle des établissements et des salariés dans chaque secteur d'activité, et ainsi pouvoir répondre à une attente forte des partenaires sociaux sur ce thème. Ces derniers sont en outre intéressés par la publication de statistiques par grandes catégories de conventions collectives : effectifs salariés, indices d'évolution de salaire, de l'emploi et du nombre de salariés au Smic. Par ailleurs, les organismes internationaux (Union européenne, OCDE, BIT) collectent périodiquement le taux de couverture conventionnelle des salariés.

Cette enquête permet également de déterminer pour chaque unité enquêtée une liste de postes de référence (limitée à 12 postes), dont le salaire et la durée de travail sont ensuite suivis dans l'enquête trimestrielle. Par ailleurs, l'unité enquêtée doit également fournir l'effectif correspondant à chacun des 12 postes de référence. De cette manière, l'enquête complémentaire permet de reconstituer la structure de l'échantillon par catégories de postes et catégories socioprofessionnelles, et ainsi calculer les pondérations utilisées dans l'enquête trimestrielle.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde deux thèmes :

- les conventions collectives appliquées : l'enquête permet d'une part d'attribuer un code de convention collective principale à chaque unité interrogée, d'autre part de mesurer les effectifs couverts par chaque convention collective ;
- la répartition des salariés par niveau de qualification professionnelle : à partir d'une grille de classification des salariés indicative (correspondant à la convention collective présumée), l'unité interrogée doit indiquer le libellé de douze postes représentatifs au sein de l'établissement ou

l'entreprise et les effectifs concernés (c'est-à-dire pour trois niveaux de poste dans chacune des quatre catégories socioprofessionnelles).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête complémentaire apporte des informations de façon pluri-annuelle, qui sont utilisées en complément de celles fournies par l'enquête trimestrielle. Elle permet en effet d'attribuer un code de convention collective principale aux unités interrogées et de connaître la répartition des salariés par niveau de qualification, ce qui permet de disposer de pondérations adaptées pour le calcul de l'évolution des salaires de base dans l'enquête trimestrielle.

Le fait de disposer d'un code de convention collective pour chaque unité interrogée dans l'enquête trimestrielle permettra de construire des indicateurs pour chacune des conventions regroupées pour l'information statistique (nomenclature CRIS) : effectifs salariés, indices d'évolution de salaire, de l'emploi et du nombre de salariés au Smic.

Le code de convention collective doit être indiqué dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS) à compter de la déclaration portant sur l'année 2004. Il est néanmoins probable que plusieurs années soient nécessaires avant que les établissements remplissent correctement cette nouvelle variable, et que cette dernière puisse être exploitée à des fins statistiques.

L'enquête complémentaire porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus. Pour les entreprises de 1 à 9 salariés, une exploitation particulière de l'enquête Acemo portant sur les petites entreprises en juin 2005 permettra de mesurer la proportion de salariés couverts par une convention collective dans ces unités.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'établissement. Cependant, certaines entreprises ayant une gestion centralisée de leur politique salariale et ne disposant donc pas facilement de certaines informations au niveau de leurs établissements, sont autorisées à répondre de façon groupée sur un même questionnaire pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des établissements situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics, c'est-à-dire hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901.

Environ 15 000 unités seront enquêtées chaque année.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée en parallèle de celle de l'enquête trimestrielle portant sur le quatrième trimestre de l'année. Le questionnaire sera ainsi envoyé la dernière semaine de décembre. Une relance des établissements non répondants sera réalisée environ deux mois plus tard.

Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

A chaque refonte des enquêtes Acemo, l'enquête complémentaire est conduite sur l'ensemble de l'échantillon de l'enquête trimestrielle : cette opération avait été réalisée au printemps 1998, elle a été renouvelée au début de l'année 2005. Pour les années suivantes, il est prévu d'interroger d'une part les unités entrant dans l'échantillon de l'enquête trimestrielle, d'autre part d'actualiser chaque année un quart des réponses des entreprises déjà présentes dans l'échantillon (c'est-à-dire appartenant à la partie exhaustive).

Si la convention collective de l'unité enquêtée est connue, elle sera pré-imprimée sur le questionnaire. A défaut une liste de conventions collectives présumées en fonction de l'activité principale exercée est proposée, charge à l'entreprise d'indiquer la convention qu'elle applique. Il est également fourni une grille de correspondance entre chacun des coefficients de la convention collective la plus probable (150 fiches permettent de couvrir l'ensemble du champ) et la catégorie socioprofessionnelle à quatre positions (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres). Ce procédé est mis en œuvre dans l'espoir d'améliorer la qualité de la réponse de l'entreprise tout en simplifiant sa tâche.

Le temps de réponse à l'enquête est évalué en moyenne à moins de deux heures.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage réunit les représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (départements de l'Emploi et des revenus d'activité, de la Conjoncture, du Système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

11. Diffusion des résultats

Les premiers résultats concernant la couverture conventionnelle seront disponibles au deuxième semestre de l'année 2006.

Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares :

- "Premières informations", le jour de la diffusion ;
- site internet du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (Dares).

Par ailleurs, des retours d'information aux établissements enquêtés seront réalisés de deux façons :

- dès publication, les principaux résultats seront indiqués sur le questionnaire de l'enquête trimestrielle ;
- une synthèse des résultats des différentes enquêtes du dispositif Acemo portant sur l'année écoulée sera envoyée au deuxième semestre de l'année 2006, à l'occasion d'un routage de l'enquête trimestrielle.

Enquête ACEMO PIPA sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête Acemo PIPA.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête ACEMO-PIPA complète les autres enquêtes du dispositif ACEMO sur le champ particulier de l'épargne salariale.

Elle a plusieurs objectifs :

- fournir un ensemble d'informations sur la participation et l'intéressement, comme la part des entreprises et des salariés couverts par des accords, ainsi que les montants annuels concernés ;
- renseigner sur le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à des plans d'épargne (PEE, PEI et PEG d'une part et PERCO, PERCO-I et PERCO-G d'autre part³), et sur la provenance des sommes versées sur ces plans ;
- pour les sociétés par actions, permettre de connaître la part des entreprises ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale – la Dares mais aussi la Direction des Relations du Travail – et les partenaires sociaux souhaitent disposer d'informations sur les bénéficiaires de l'épargne salariale. L'enquête permet de répondre à de nombreuses questions, dans un contexte de forte demande d'information sur l'épargne salariale.

Le Conseil Supérieur de la Participation utilise tous les ans les résultats de cette enquête dans le cadre de la publication de son rapport annuel. Les données fournies par l'enquête alimentent en grande partie ses travaux.

Les fichiers de données d'enquête font par ailleurs l'objet de demandes au Comité du Secret de la part de chercheurs universitaires.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde quatre thèmes :

- la participation : l'enquête cherche à savoir quelles entreprises ont mis en place un accord de participation (ou sont sous un régime d'autorité pour les entreprises de plus de 50 salariés) et si l'exercice sur lequel porte l'enquête a permis de distribuer de la participation. Elle cherche également à déterminer le cas échéant à quel dispositif ces montants ont été affectés ;

³ PEE : Plan d'Epargne Entreprise, PEI : Plan d'Epargne Inter-entreprises, PEG : Plan d'Epargne de Groupe, PERCO : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif, PERCO-I : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif Inter-entreprises, PERCO-G : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif de Groupe.

- l'intéressement : l'enquête cherche à connaître les entreprises qui ont mis en place un accord d'intéressement et si l'exercice sur lequel porte l'enquête leur a permis de distribuer de l'intéressement ;
- les plans d'épargne : les informations collectées ont trait à l'accès des salariés de l'entreprise interrogée à différents types de plan et sur l'origine des fonds affectés à ces plans ;
- l'actionnariat salarié : le questionnement de l'enquête porte sur l'existence d'opérations d'actionnariat salarié au sein de l'entreprise et sur l'éventuelle distribution de « stocks-options » par celle-ci.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête ACEMO-PIPA est une des rares sources d'information disponibles sur l'épargne salariale. Elle est la seule fournissant des informations détaillées par secteurs d'activité, en particulier sur l'affectation de la participation et sur l'origine des fonds déposés dans les plans au niveau des entreprises. Elle seule permet de déterminer les montants correspondant à l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale une année donnée.

L'enquête ACEMO-PIPA complète par ailleurs utilement plusieurs dispositifs et enquêtes du système statistique publique :

- Concernant les accords d'entreprise, la DARES organise, conjointement avec la Direction des Relations du Travail, une remontée des accords concernant l'épargne salariale s'appuyant sur les Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Sont concernés par ces remontées les accords de participation et d'intéressement, ainsi que les règlements de plans. Cette source permet essentiellement de déterminer le nombre d'accords déposés. Seuls les accords de participation et d'intéressement sont étudiés dans le détail. Cette source ne permet pas de récupérer des informations sur les flux financiers engendrés par ces accords.
- L'enquête ACEMO-PIPA complète également l'Enquête sur la Structure des Salaires, qui fournit des informations sur les sommes globales perçues par les salariés au titre de l'épargne salariale l'année de l'enquête, mais sans distinguer les différentes formes d'épargne salariale.
- Elle complète les données fournies dans le rapport annuel de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui concernent essentiellement les Fonds Communs de Placement d'Entreprise, en particulier sur les agréments délivrés et sur les évolutions de l'encours global. Ces données de l'AMF ne couvrent pas l'ensemble de l'épargne salariale, en particulier pas la participation et l'intéressement.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'entreprise. Cependant, certains accord et plans sont mis en place au niveau d'un groupe d'entreprise. Dans ce cas, si l'entreprise interrogée n'est pas celle qui est tête de groupe pour l'accord, elle doit préciser l'identifiant SIREN de l'entreprise signataire pour permettre une consolidation des résultats au niveau des entreprises interrogées du groupe.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des entreprises situées en France métropolitaine, des secteurs privés et semi-publics, hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901.

Environ 23 000 unités seront enquêtées annuellement.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Les informations demandées porteront sur l'exercice de l'année précédente. Pour la participation et l'intéressement, les sommes calculées sont versées l'année suivante, soit l'année de l'enquête.

L'enquête démarrera, chaque année, au mois de mai de l'année suivant l'exercice considéré, soit généralement quelques semaines après la clôture des comptes de l'entreprise. Une relance des entreprises non répondantes sera réalisée à la fin du mois d'août.

Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire a été allégé par rapport à la version précédente, certaines questions obsolètes ou pour lesquelles l'information est difficilement mobilisable (sur l'actionnariat salarié ou sur la valeur total du plan) ayant été supprimées.

Le temps de réponse à l'enquête a été évalué en moyenne à une heure sur la base de l'ancien questionnaire. Les tests menés dans le cadre de la prochaine refonte permettront de revoir cette durée en tenant compte du nouveau questionnement.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage des enquêtes ACEMO réunit les représentants de la Dares (le département Salaires et conventions salariales, le département Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, la mission analyse économique notamment), de l'Insee (le département de l'emploi et des revenus d'activité, le département de la conjoncture, le département du système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et de chercheurs (Lasmas-CNRS, LEREPS).

En ce qui concerne l'enquête PIPA, outre ces partenaires, le projet de refonte est également réalisé en concertation avec le Conseil Supérieur de la Participation et avec l'AMF.

11. Diffusion des résultats

Les résultats seront mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, c'est-à-dire en fin de deuxième trimestre de l'année suivant l'enquête.

Ils le seront sous la forme d'une publication "Premières informations", publication de la Dares. Celle-ci sera reprise dans le rapport annuel du Conseil Supérieur de la Participation.

Par ailleurs, des retours d'information à une partie des entreprises enquêtées sont réalisés sous la forme d'une synthèse des résultats de l'année écoulée envoyée à la fin du premier trimestre lors du routage de l'enquête trimestrielle portant sur le premier trimestre pour les entreprises de 10 salariés et plus. Par ailleurs, les résultats de l'enquête N-1 sur l'ensemble du champ sont mentionnés sur le questionnaire de l'année N.

Enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
 Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête Acemo annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.

3. Objectifs généraux de l'enquête

La loi du 4 mai 2004 sur le dialogue social renforce le rôle de la négociation collective d'entreprise. En complément des sources existantes sur le champ des relations professionnelles, l'enquête Acemo sur la négociation et la représentation des salariés doit permettre à la Dares de fournir des indicateurs précis et réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu, ses acteurs et, le cas échéant, la conflictualité.

Elle a pour principaux objectifs de collecter annuellement des données concernant :

- la présence d'institutions représentatives du personnel présentes dans les établissements et les entreprises ;
- la tenue de négociations et la conclusion d'accords ;
- la survenue d'arrêts collectifs de travail.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

La connaissance régulière concernant les questions relatives à la négociation se traduit entre autres dans le bilan présenté annuellement par le ministre chargé du travail à la commission nationale de la négociation collective (CNNC). Mais ce bilan présente des zones d'ombre, car l'analyse de la négociation d'entreprise s'appuie sur le seul recensement des accords conclus et déposés dans les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP). Il ne permet donc de connaître ni l'activité de négociation dans les entreprises lorsque celle-ci n'aboutit pas (ou lorsqu'elle reste inconnue de l'administration), ni les situations d'absence de négociation. L'enquête permettra de fournir des éléments sur l'évolution, dans les établissements et les entreprises, du dynamisme du dialogue social, de la présence des différentes institutions représentatives du personnel, des organisations syndicales, leur éventuelle participation à la négociation et, en cas d'accord des partenaires, les thèmes du ou des textes signés dans l'entreprise. Ces données permettront d'alimenter le bilan au Parlement attendu pour 2007, dans le cadre du suivi de la loi du 4 mai 2004 relative au dialogue social, ainsi que le bilan d'application des dispositions prévues dans le projet de loi relatif à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

A partir de l'information sur la convention collective principale appliquée dans l'entreprise, collectée dans l'enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives, il sera possible de publier des statistiques par grands champs conventionnels. La Dares, la Direction des relations du travail (DRT) et les partenaires sociaux sont intéressés par ce type d'information, d'autant que les développements de la législation depuis une vingtaine d'années, en déplaçant progressivement le centre de gravité de la négociation collective vers l'entreprise, ont placé au cœur de la problématique la question de l'articulation entre négociation de branche et d'entreprise.

L'enquête sur la négociation permettra de confectionner les statistiques annuelles pour le rapport du Bureau international du Travail (BIT), conformément à la *Résolution concernant les statistiques*

des conflits du travail : grèves, lock-out et autres actions de revendication, résolution adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1993). Les statistiques sur les conflits du travail sont également utilisées pour la construction d'un des indicateurs "d'attractivité du territoire" français à destination des investisseurs étrangers (Agence française des investissements internationaux).

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde trois thèmes :

- Les institutions représentatives du personnel : les IRP et les organisations syndicales présentes dans l'entreprise et les établissements ;
- La négociation collective : l'existence d'une négociation dans l'année, les motifs de non négociation, les participants à la négociation lorsqu'elle a lieu, l'éventuel aboutissement de la ou des négociations, les thèmes des accords conclus ;
- Les arrêts collectifs de travail : l'existence d'un arrêt collectif de travail dans l'entreprise au cours de l'année, le nombre total de journées individuelles non travaillées dans l'entreprise.

Les indicateurs sont calculés pour chacun des secteurs d'activité et par grands groupes de conventions collectives.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les données existantes sur les relations professionnelles proviennent d'enquêtes statistiques et de données administratives. L'objet de l'enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés est de compléter le dispositif existant par la fourniture régulière de grands indicateurs.

- Enquête REPONSE : déjà réalisée en 1993, 1998 et 2004, elle est destinée à fournir une photographie fiable du champ des relations professionnelles au moment de l'enquête, cette source, compte tenu de sa périodicité, se prête mal à fournir des indicateurs permettant de mesurer les évolutions de la présence des IRP, de l'activité de la négociation ou même de la conflictualité.
- Enquête Acemo « Individualisation » : elle porte uniquement sur la négociation salariale (existence ou non d'un accord de salaires). Cette enquête ne sera pas reconduite et sa dernière édition concerne l'année 2004 ;
- L'enquête spécifique Acemo sur les représentants du Personnel date de 1999 ;
- Accords d'entreprise déposés en directions départementales du travail (DDTEFP) : ne sont connues que les entreprises qui formalisent l'issue des négociations ;
- Suivi des conflits par l'inspection du travail : les statistiques administratives relatives aux conflits collectifs, outre leur caractère lacunaire, ne peuvent être directement reliées aux pratiques des entreprises en matière de négociation. Or négociation et conflictualité, loin de s'opposer, constituent deux formes de régulation complémentaires.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'entreprise. Cependant, certains sujets devant être appréhendés à un niveau plus fin (représentation des salariés, négociation), des questions qualitatives pourraient porter spécifiquement sur la situation d'un ou deux établissements de l'entreprise choisis de manière aléatoire.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des entreprises situées en France métropolitaine de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics, c'est-à-dire hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901.

Environ 10 000 unités seront enquêtées.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Le questionnaire sera adressé par voie postale aux entreprises au début du deuxième trimestre de chaque année et portera sur l'ensemble de l'année précédente. Une relance des entreprises non

répondantes sera réalisée dans les deux mois suivant le premier envoi du questionnaire. Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'enquête Acemo sur la négociation et la représentation des salariés est une nouvelle enquête qui remplace celle consacrée à l'individualisation des salaires. Afin de privilégier la facilité et la rapidité de réponse, la quasi totalité des questions ne nécessitent aucun calcul de la part du répondant. Seule la mesure des journées individuelles non travaillées, en cas de grève dans l'entreprise, demandera un décompte.

Un questionnaire, dont le volume est celui d'un A3 recto verso, fera l'objet de deux tests à partir du deuxième trimestre 2005, afin de mesurer les difficultés des répondants à remplir le questionnaire (disponibilité des informations demandées, compréhension des questions,...). A chacune des deux étapes le temps de réponse au questionnaire fera l'objet d'une attention toute particulière et sera systématiquement collecté, de manière à calculer un temps moyen de réponse.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage réunit les représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (départements de l'Emploi et des revenus d'activité, de la Conjoncture, du Système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

11. Diffusion des résultats

Les premiers résultats seront disponibles au plus tard dans les douze mois suivant la collecte. Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares :

- "Premières informations", "Premières synthèses", publications de la Dares ;
- site Internet du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (Dares) ;
- Bilan annuel de la négociation collective (Editions législatives).

Un retour aux unités répondantes sera envisagé, lors de l'envoi du questionnaire l'année suivante.

POUR INFORMATION

Enquête « santé et itinéraire professionnel » SIP

L'enquête est présentée pour information à la formation « Emploi, revenus », dont les remarques seront transmises à la formation Santé, protection sociale du Cnis qui examinera l'opportunité de l'enquête le 6 juin 2005.

1. Service producteur

La Drees et la Dares sont maîtres d'ouvrage, le CEE les assiste pour la conception de l'enquête et l'Insee est le maître d'œuvre.

2. Intitulé de l'enquête

Santé et itinéraire professionnel

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'opération en préparation vise principalement à :

- mieux connaître les déterminants de la santé liés aux grandes caractéristiques des parcours professionnels et des conditions de travail, en situant les états de santé au regard de situations de travail connues dans la durée ainsi que de leurs discontinuités ;
- repérer en retour l'incidence de l'état de santé au sens le plus large sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer.

Elle devrait déboucher sur la construction d'une typologie d'itinéraires rendant compte de ces deux volets.

Pour ce faire, il est prévu de saisir dans sa totalité l'environnement du travail - conditions d'emploi et conditions de travail -, en rompant avec la tendance qui a prévalu longtemps de les dissocier. La santé sera également abordée dans son acception la plus large. Pour atteindre cet objectif, l'opération doit nécessairement avoir un caractère longitudinal.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

En octobre 2002, suivant des demandes exprimées au sein du Cnis, la Drees et la Dares ont commandité au CEE un bilan sur l'ensemble de ces sources et leur apport sur les questions liant la santé et l'itinéraire professionnel.

Ce bilan, présenté au Cnis en novembre 2003, a rendu compte d'une soixantaine de sources statistiques en France, et a conclu sur différentes préconisations parmi lesquelles le besoin d'appréhender sur un échantillon représentatif d'une population générale la dynamique des relations entre la santé définie au sens large et l'itinéraire professionnel (cf. point 6).

5. Principaux thèmes abordés

Les données recueillies au cours d'un entretien en face à face porteraient principalement sur :

- les principales caractéristiques de la vie familiale dans l'enfance et dans la vie adulte, la scolarité, les orientations de spécialisation professionnelle, les mobilités géographiques ;

- l'itinéraire professionnel, avec des caractéristiques détaillées pour les emplois « longs », pour les mobilités d'emploi, pour les évolutions ou les changements de contenu de travail, mais aussi pour les interruptions d'activité ou les situations d'inactivité ;
- les caractéristiques du travail actuel, les contraintes temporelles, les nuisances, la dimension collective du travail, l'autonomie, les moyens de travail, le type de reconnaissance ou son absence, les revenus du ménage. Une interrogation rétrospective sur une partie de ces questions est également prévue ;
- un ensemble d'aspects de la santé, passée ou actuelle, et notamment les épisodes d'altération de la santé (pathologies, accidents et handicaps) et leur reconnaissance administrative (ALD, mise en inaptitude, en invalidité), des questions d'auto évaluation de la santé physique et mentale, ainsi qu'un relevé de gênes fonctionnelles et de restrictions d'activités déclarées au moment de l'enquête.

Il est prévu de ré interroger les enquêtés trois à cinq ans plus tard.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet et apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Un certain nombre de sources quantitatives apportent des éléments sur les parcours, le travail et la santé, mais aucune n'a jusqu'ici couvert une population générale sans exclusive.

- Les outils statistiques disponibles abordent rarement de façon combinée les questions de conditions de travail et d'emploi et les approches de l'état de santé. Quand ils le font, ils privilégient en général assez nettement un volet par rapport à l'autre.
- Les quelques opérations qui ont pu recueillir de façon équilibrée des données sur les deux champs ont cependant une ou plusieurs limites importantes :
 - Elles ne prennent pas en considération les personnes qui ne sont pas ou plus en situation d'emploi (chômeurs, retraités) ;
 - Elles portent sur des populations limitées en termes de secteur d'activité, de couverture géographique, de classe d'âge.
- Enfin, à l'exception des enquêtes « santé travail et vieillissement » (ESTEV), « vieillissement et santé au travail » (VISAT) et du suivi des salariés d'EDF-GDF GAZEL, qui comportent certaines des limites évoquées ci-dessus, les opérations existantes ne fournissent pas d'éléments longitudinaux.

Or le monde du travail connaît et verra sans doute se développer des itinéraires individuels où les changements de travail, d'implantation géographique, d'employeur, de statut deviendront plus fréquents. Il importe donc de prendre en compte cette réalité relativement récente dans l'observation des itinéraires professionnels. Il est également indispensable d'observer les problèmes de santé des travailleurs dans la durée, y compris au delà de l'âge de leur retrait de la vie professionnelle.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Un tirage aléatoire avec un taux uniforme sera réalisé dans l'Echantillon démographique permanent, ouvrant ainsi la possibilité d'une approche rétrospective et d'un suivi prospectif à travers les recensements et les remontées de l'état civil.

Une première enquête transversale et rétrospective est définie sur un échantillon d'individus âgés des 20 à 74 ans vivant en ménages ordinaires, en métropole. Des choix techniques restent à l'heure

actuelle en suspens, deux variantes sont envisagées ; l'une conduirait à environ 10 000 personnes répondantes, l'autre à environ 15 000.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte, programmée au quatrième trimestre (novembre décembre) 2006, est réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee.

Des dispositions sont prises, avec l'accord des enquêtés, pour suivre d'année en année leurs adresses afin de les réinterroger après 3 à 5 ans.

Il est également prévu de réaliser auprès d'une centaine d'enquêtés au cours de la première étape des entretiens qualitatifs complémentaires.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse prévu est d'une heure en moyenne, avec un temps plus long pour les personnes ayant un parcours professionnel plus complexe. Il ne devrait pas dépasser 90 minutes.

10. Instances de concertation

- un **comité scientifique**, composé d'experts de disciplines diverses (sociologie, épidémiologie, médecine du travail, économie, démographie, ergonomie, statistiques), présidé par **Serge Volkoff**, directeur du CREAPT (Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Age et les Populations au Travail) et de l'unité de recherche "Ages et travail" au CEE.
- un **comité de suivi** composé de différents partenaires mobilisés sur ce thème: syndicats d'employeurs, syndicats de salariés, AGEFIPH, FNATH, ANACT, INRS, directions concernées des ministères chargés de la santé et du travail.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'études publiées dans les supports des différents organismes partenaires de l'opération. En outre, tout comme cette opération est préparée en associant largement des chercheurs de différentes disciplines, les informations recueillies seront très largement mises à leur disposition.

